



Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste



Bimestriel - Mai / Juin 2004
N° 54 - 2 E

• N° dépôt : 0088398 - Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PERIODIQUE D'INFORMATION ET DE REFLEXION FONDE EN 1994

Sommaire

- Éditorial / R. Swennen, p. 2
Parlons Régions / P. Mélot, pp. 2-3
Serrons les dents
/ J. Rogissart, pp. 4-5
Le rattachisme, 7 épatant
/ J. Dehaes, p. 6
Belgicisme et déloyauté fédérale
/ P. Durieux, p. 7
Le RWF réagit, p. 7
De tout un peu / G. Denis, p. 8
Adresse aux parlementaires
Francophones / A. Patris, pp. 9-10
Tribune libre / P.-H. Gendebien, pp.
11-12
La recherche, c'est l'avenir
/ C.-Y. Tisserand, p. 13
L'autonomisme flamand au menu
/ M. De Middelée, pp. 14-16
Billet sur la Francophonie
/ P. Bertrand, p. 17
Confucius / E. Fastrez, p. 18
Décentralisation française
/ D. Robert, pp. 19-20
Non, la France ne méprise pas la Wallo-
nie / Oculus, p. 20
On nous écrit, pp. 21-22
Escamotage de la nation
/ Chantecler, p. 22
Des goûts et des couleurs
/ G. Denis, p. 23
Échos de Flandre / J. Goffin, p. 24
Épinglé dans la presse
/ J. Liénard, P.-R. Mélon,
M. De Middelée, pp. 24-27
Les articles n'engagent que leurs
auteurs



L'alternance est-elle possible en Wallonie ?

René SWENNEN, avocat et écrivain

L'Espagne vient de connaître des événements dramatiques. Ceux-ci auraient pu souder le peuple espagnol autour du gouvernement. Tout au contraire, grâce à un système électoral démocratique, le gouvernement Aznar a été sanctionné pour ses fautes. La France vient de voter pour le renouvellement des Assemblées régionales et départementales. Grâce à un système électoral à deux tours, elle vient de sanctionner durement le gouvernement en place pour sa politique économique et sociale. Je ne porte aucun jugement sur celle-ci. Je me contente d'observer que, dans toutes les grandes démocraties occidentales, les élections permettent l'alternance et dégagent des majorités nettes.

En Belgique, tout au contraire, le système proportionnel, joint au vote obligatoire, aboutit à l'immobilisme et à la pérennisation des mêmes gouvernants, avec cette particularité, propre à la période actuelle, que les limites de l'immobilisme sont désormais dépassés puisqu'en Wallonie tout au moins, la droite (le MR) et la gauche (le PS) sont condamnés à gouverner ensemble. Comment des réformes pourraient-elles être dégagées dans ces conditions ? Les minuscules changements qui sont annoncés à grand renfort de déclarations fracassantes et qui, le plus souvent, ne sont suivies d'aucun effet, ne peuvent masquer cette réalité désolante : aucune réforme substantielle, que ce soit en matière

économique et sociale ou plus simplement dans le domaine tant discuté de la Justice, ne parvient à aboutir. Une fois de plus, je le crains, il va falloir compter sur la Flandre pour secouer et si possible mettre à bas le triste édifice communautaire belge. Je m'en réjouirais volontiers si les intérêts de la Flandre n'étaient pas ceux de la Wallonie. Face à cette éventualité qui se rapproche, les partis gouvernementaux demeurent sans programme et sans voix. Ils subissent, s'indignent, proclament, mais ne font rien. Il serait désolant que le vote contestataire, légitime dans son fondement, aille s'égarer du côté de l'extrême droite. En Wallonie plus qu'ailleurs, elle se réduit à un conglomerat de farfelus sans programme ni ambition.

Le vote régionaliste, comme en Catalogne, constitue la véritable alternance. On ne fera bouger la politique qu'en changeant les hommes. On ne fera douter les partis qu'en les faisant douter de leurs prébendes. Il faut briser ce lourd carcan qui étouffe la vie citoyenne wallonne, et revenir à la démocratie, c'est-à-dire au changement. Les élections régionales et les élections européennes peuvent en être l'occasion. La chose est d'autant plus nécessaire que, demain, une grande négociation communautaire s'engagera avec la Flandre et qu'un langage courageux et lucide sera alors indispensable.

Parlons Régions

Pierre MÉLOT

On se souvient des propos peu amènes et injustes de M. Van Cauwenberghe, ministre-président de la Région wallonne, tenus à l'adresse de deux grands régionalistes de la première heure, MM. Perin et Gendebien (cf. *L'Echo*, 10/01/04 et *Wallonie-France* n°53/mars/avril 2004, pp. 2-3). On n'aura pas oublié non plus le jugement pour le moins léger de ce chef de gouvernement à l'égard de la régionalisation de la France qu'il qualifie, avec superbe de " faible " (*ibid.*, p. 17).

A bien entendre les appréciations émises par le ministre-président wallon, il n'y aurait donc de régionalisation digne de considération que... la sienne, l'actuelle, celle qu'il estime aboutie et faite pour durer. Soit. Pourtant, on a beau sonder les électeurs wallons sur les équilibres entre l'État belge et ses Régions, on ne recense guère que les plus crédules pour gober ce pronostic d'aboutissement. Le fait est que la Flandre gloutonne n'a pas fini de saliver en lorgnant les derniers beaux morceaux de l'État qu'il lui reste à avaler : Zaventem, SNCB, fiscalité, sécurité sociale, législation du travail, peut-être un jour police, Justice, qui sait ?

En cette période faste en matière d'élections régionales – tant en France (21 et 28 mars) qu'en Belgique (13 juin) – il nous paraît plus que nécessaire de faire observer à M.

Van Cauwenberghe qu'il n'a pas l'apanage du régionalisme, loin s'en faut. La France (pays qu'il rejette *urbi et orbi* de toutes ses forces) y a songé – le sait-il ? – bien avant qu'il vole le jour.

Dans un souci d'information, nous consacrerons deux articles au régionalisme tel qu'il se développe en France depuis des décennies. Le premier, faisant suite à la présente Introduction, présentera un aperçu historique de la question. Le second, à paraître dans le prochain numéro de *Wallonie-France*, s'attachera à décrire les compétences, les outils et les moyens de la Région à la mode française.

En guise de préambule, rappelons à M. Van Cauwenberghe, grand propagateur de comparaisons tronquées, que l'Histoire respective des deux États que sont la France et la Belgique a, bien évidemment, modelé la régionalisation de chacun, son rythme et son ampleur. Si la Belgique, constitutionnellement parlant, est devenue depuis peu un État fédéral sous l'effet – ne l'oublions pas ! – de forces centrifuges, la France, par contre, n'est pas un pays en voie d'éclatement. Sa force lui vient de son unité. Mais elle prend en compte, dans sa Constitution, les caractéristiques de son territoire

diversifié (18 fois plus vaste que la Belgique) et les particularités de sa population (6 fois plus importante pour ne parler que de la France métropolitaine). Article premier de la Constitution française : "La France est une République **indivisible**, laïque, démocratique, sociale et **décentralisée**." Est-ce l'effet du hasard si, dans la disposition des termes de cette phrase initiale, les deux adjectifs clés réglant l'organisation territoriale – **indivisible** et **décentralisée** – encadrent les autres principes fondamentaux de la République ?

Un bref voyage à travers le passé de la France suffira à nous montrer que l'idée régionaliste n'est pas nouvelle. Le terme "région" apparaît en France au XIV^e siècle. Il signifie alors "pays", c'est-à-dire un territoire possédant ses propres caractéristiques géographiques et humaines. Sous l'Ancien Régime (avant 1789), le terme de "région" disparaît au profit de "province". Une province est alors une circonscription administrative, fiscale et politique avec ses traditions et ses coutumes particulières. Avec la Révolution et le découpage en 83 départements en 1790, le terme de province disparaît à son tour du vocabulaire politique.

Sous la III^e République (1870-1940), 44 rapports et 4 propositions de loi sont déposés, dont certaines visent à supprimer les départements et à les remplacer par des régions. C'est le XX^e siècle qui voit véritablement la percée des régions. 1919 connaît la première initiative régionaliste avec la création de 15 "groupements économiques régionaux". Mis en place sous l'impulsion du ministre Clémentel et s'appuyant sur les Chambres de commerce, ces "groupements économiques régionaux" ont pour missions d'aider à la reconstruction des régions dévastées par la guerre et d'étudier les problèmes communs posés par le développement des grandes villes, les transports et de proposer des solutions adaptées.

La volonté de décentralisation de la part de l'État conduira à la création de 18 régions par le gouvernement de Vichy en avril 1944, avec à leur tête des préfets de région. A la libération, le gouvernement provisoire présidé par le général de Gaulle remplace ces préfets de région par 18 commissaires de la République, mais conserve l'organisation régionale mise en place par le gouvernement de Vichy.

En mars 1946, l'Assemblée nationale met fin à ce régime d'exception et supprime les "commissaires de la République". En mai 1948, des "inspecteurs généraux de l'Administration en mission extraordinaire" (restés connus sous le sigle IGAME) sont créés. Leur fonction s'apparente à celle des anciens préfets de région. De même, des "comités d'expansion économique régionaux" sont institués à l'initiative des chambres de commerce et d'industrie. Ils jouent un rôle consultatif et de concertation entre les responsables économiques régionaux.

En octobre 1956, sous la houlette d'Edgar Faure, président du Conseil, 21 "régions de programme" sont créées dans le cadre de la planification régionale. Ce découpage prend corps surtout à partir de décembre 1958 avec la création des "plans régionaux de développement économique et d'aménagement du territoire". En juin 1960, ces 21 régions deviennent des "circonscriptions d'action régionales" avec à leur tête des préfets de région assistés par des commissions de développement économique régional.

Le 27 avril 1969, le gouvernement soumet par référendum un projet de loi proposant de faire des régions des collectivités territoriales. Trop avancé pour l'époque, ce projet ne recueillera pas le soutien des Français. L'échec du référendum entraînera la démission du président de Gaulle.

Le décret du 9 janvier 1970 remplace les "circonscriptions d'action régionale" par 22 régions. Leur nombre n'a pas varié jusqu'à ce jour. En 1972, le président Pompidou propose de "faire la région sans défaire la France". La loi du 5 juillet 1972 – véritable acte de naissance de la région – fait de ces 22 régions des "établissements publics régionaux". Dès lors, chacune des 22 régions est dotée de deux organes : le Conseil régional et le Comité économique et social.

1982 marque l'accélération du processus de décentralisation. Le 2 mars est votée la loi Defferre (ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation). Elle engage une réforme validée par de nombreuses lois qui donnent une plus grande importance aux collectivités locales (aux régions, mais aussi aux départements et aux communes). Il résulte de cette évolution quelques modifications essentielles pour la région :

- la région devient une collectivité territoriale à part entière (comme la commune et le département) dès lors que le Conseil régional est élu, depuis mars 1986, au suffrage universel direct ;
- la présidence du Conseil régional est l'organe exécutif. Les décisions ne sont plus soumises qu'à un contrôle de légalité a posteriori (comme pour les communes et les départements), ce qui responsabilise les mandataires et dynamise et accélère le processus de décision ;
- la région se voit accorder des compétences propres (dont la description fera l'objet du prochain article, à paraître dans notre prochain numéro) ;
- l'élection des conseillers régionaux à des mandats de 6 ans se fait dans le cadre d'une circonscription régionale unique (et non par département) par la voie d'un scrutin mixte (majoritaire et proportionnel) de liste à 2 tours.

Dernière étape en date de la régionalisation de la France : les lois constitutionnelles votées par le Congrès (Assemblée nationale et Sénat réunis) le 17 mars 2003 à l'initiative du gouvernement Raffarin devraient mettre en œuvre une nouvelle vague de transferts de compétences et de moyens à la région, en particulier dans l'Éducation nationale.

Pour conclure cette première partie : notre survol du cheminement de l'idée régionaliste a démarré alors que la France se trouvait dans une logique d'État-nation héritée de la tradition centralisatrice de 1789. Mais dès le début de la Ve République (1958), des efforts en faveur de la décentralisation ont été faits qui ont permis à des agents locaux de détenir un pouvoir de décision. Depuis 1982 surtout, les collectivités locales (régions, départements, communes) s'administrent librement par des Conseils composés de représentants élus, tout en respectant le caractère unitaire de l'État. Cette refonte institutionnelle met fin à une conception uniquement verticale de l'organisation du territoire, considérée comme archaïque, en faisant des collectivités locales des acteurs importants de l'investissement public et de la dynamisation du tissu économique, social et culturel local.

Serrons les dents

Jacques ROGISSART

Les élections régionales françaises confirment une donnée permanente des deux dernières décennies : la nation rejette la politique, pas encore exactement néo-libérale, mais tout de même très libérale que veulent lui faire ingurgiter les gouvernements successifs. Elle sanctionne ceux-ci l'un après l'autre, avec pour effets principaux de transvaser une masse flottante du camp libéral-social au camp social-libéral (et vice-versa, le moment venu) et d'enkyster l'extrême droite dans le corps électoral. A ce jeu, le mécanisme finira par s'user. Ce que les citoyens doivent comprendre, c'est que, pour changer vraiment les choses, il faut sortir du système euro-maastrichtien qui débilite le pouvoir démocratique au profit de cette abstraction que l'on appelle les marchés et qui n'est rien d'autre que le ballottement du monde des grandes affaires sur la houle du court terme.

Une autre leçon du scrutin, c'est que la sécurité est un enjeu majeur de la compétition. En s'empoignant à bras le corps avec les prédateurs et les perturbateurs, M. Sarkozy a, de toute évidence, contenu la poussée de l'extrême droite, quelque jugement que l'on puisse avoir sur ses résultats objectifs. Sur ce terrain aussi, les gens veulent un État qui en soit un et qui assure à la population le premier de ses droits : la tranquillité. La menace grandissante du terrorisme islamiste ne fera que durcir cette aspiration.

La situation n'est pas très différente en Wallonie et à Bruxelles, à ceci près que l'extrême droite, menée par des brailleurs sans envergure et sans programme digne de ce nom, n'a encore pris qu'un essor limité. Si l'on supprime les bruits de fond des meetings, on ne peut que constater l'extrême ressemblance idéologique et opératoire du MR et du PS qui ne sont même pas capables de promouvoir chez nous une laïcité indispensable pour en finir avec les débordements de l'islam. Ce mimétisme explique à suffisance la cohésion de la majorité actuelle dans la Communauté française. Elle se chamaille, certes, sur le partage des places et des ressources – son pacte se déchirera peut-être un jour là-dessus – mais elle adhère, et c'est l'essentiel, à la très belge "polarisation" de la vie politique et à un projet européen propagateur d'insécurité sociale. Inutile d'ajouter que le portrait vaut aussi pour le CDH. Dès lors, les élections ne changent jamais rien d'important pour ce qui concerne les problèmes de société.

Mais les faits sont têtus, comme disait Engels. Ces problèmes que, naguère, les gens du Système appelaient les vrais problèmes, se reconfigurent dans la question nationale. C'est en résolvant celle-ci au fond, c'est-à-dire en nous extrayant de l'État belge, que surgira une vraie chance de modifier notre vie en mieux et de donner à la France un exemple salutaire. Une vraie nation, en effet, s'étiole dans les calculs boutiquiers et le prosaïsme des programmes traditionnels qui sont des variations sur des thèmes archi-connus. Il lui faut une vision qui rassemble les citoyens, à la fois dans de grands souvenirs et de grands desseins et qui, en les élevant au-dessus d'eux-mêmes, déballe les sources de leur générosité et de leur confiance dans l'avenir.

Négatrice du fait national, subvertie par les idéologues de la finance et désespérément dépourvue de souffle mobilisateur, l'Union européenne n'y arrivera pas. Elle ne sera revitalisée que par une convergence des consciences nationales pleinement et fièrement assumées, ainsi que la voulait de Gaulle.

On est très loin, dans notre classe politique, de cette insurrection des esprits. Hors même l'absence de résistance à une Flandre galvanisée, elle, par le sentiment d'être une patrie, la réalité se taille une route à travers des marécages. Le procès Dutroux est en train de remplir une liste des pannes de l'appareil d'État. Les déboires fiscaux d'un Ducarme (incroyablement salué du nom d'artiste par M. Michel) et d'un Fourneau ("Je n'aime pas payer"), ainsi que le rappel des malversations d'un Carlier éclairent des zones d'immoralité où, il faut le craindre, se prélassent encore des individus plus malins, ou plus chanceux. S'il est encore trop tôt pour évaluer les pertes que va nous causer la scission de la S.N.C.B., il est plus que temps de rappeler que l'on suit là un modèle, encore une fois prôné par "l'Europe", qui s'avère contre-productif dans les pays étrangers où il est déjà d'application, parce que contraire à l'unicité de la mécanique du transport ferroviaire. Pendant ce temps, les autres services publics se déginglissent, victimes de la logique étroitement financière du traité de Maastricht et de l'ineptie de leurs tuteurs politiques, comme la pauvre armée de M. Flahaut. Le gouverneur de Bruxelles Véronique Paulus de Châtelet n'a que trop raison de jeter un cri d'alarme devant les périls qui étendent leur ombre sur la protection civile de Bruxelles (elle aurait pu parler aussi de sa police). Le tableau est-il plus riant dans les villes wallonnes ?

Mauvais gestionnaires et, le cas échéant, parasites, les principicules qui nous gouvernent restent par ailleurs les dociles vassaux du suzerain flamand. Celui-ci ne veut pas acquiescer la note du protocole de Kyoto sur la prévention du changement climatique que la Belgique s'est engagée à respecter ? On lui paye tribut pour compenser le débours (merci, M. Van Cauwenberghe d'avoir préparé les Wallons à ce petit sacrifice !). Il veut refiler aux Bruxellois les nuisances du trafic aérien de l'aéroport "national" ? Après le cafouillage de l'ex-ministre Durant, on refile le dossier à l'appareil judiciaire, qui n'en peut mais, avec ce beau dénouement que l'excellence flamande compétente est en train de régler l'affaire à sa convenance. Il faut revoir les programmes scolaires ? Classes d'immersion en flamand pour les petits Bruxellois (et l'idée trotte dans le sud).

Comme ne cesse de le souligner le Mouvement wallon, le communautaire est partout, mais, par une opération mentale quasi-bouddhiste, les partis traditionnels francophones s'obstinent à n'y voir qu'une illusion nuisible à notre bonheur. Avons-nous donc rêvé lorsque Mme Mia De Vits, quittant la présidence de la FGFB, s'en est prise

à l'aile wallonne avec des accents très accordés à la gallophobie du nationalisme flamand ? Ou lorsque le CD&V jette aux orties ce qu'il lui restait de cocardes belgiques pour s'acoquiner avec la très séparatiste *Nieuwe Vlaamse Alliantie* ? Ou encore lorsque nous voyons les formations politiques nordistes empiéter tranquillement sur la table des négociations de l'après-13 juin, les dossiers qui composent un agenda de séparation et de prédation selon le cas ? Ne nous réjouissons pas de voir les Flamands agencer à leur guise le dépérissement de l'État belgeois. Il n'y a pas qu'une seule façon d'y mettre fin et la leur risque de nous coûter cher. Dans notre camp, il ne reste plus beaucoup de fautes à commettre, mais d'abord celle-ci : se laisser prendre au double langage de M. Yves Leterme, président du CD&V, ragaillard par un bon petit vent arrière dans ses voiles. Son ascendance wallonne lui dicte d'instinct ce que veulent entendre les hypnotisés du sud ; sa position en Flandre lui fait tenir des propos bien plus roboratifs pour ses compatriotes du nord.

A bien voir les choses, les bons gars et les braves filles du plat pays n'ont pas besoin de trop se défoncer pour nous enfoncer. Un truc qui marche à tous les coups, c'est de brandir l'épouvantail du *Vlaams Blok*. Il faut les aider à renvoyer ce démon en enfer ! Comment ? Mais en servant à la Flandre martyre sa pâtée de concessions, voyons ! Un qui ne marche pas mais qui court, c'est le sieur Olivier Maingain, Jean Moulin de carton-pâte et petit Laval en inoxydable. Parce que le *Blok* pourrait casser la machinerie insensée dont le fédéralisme a pourvu Bruxelles, donc mettre à mal la Belgique qui le fait vivre, l'excellent jeune homme appelle à ses côtés les partis flamands " démocratiques ". Pauvre belgifié, direz-vous avec commisération ! Il ignorait donc que ces partis-là ne font pas le taxi en se payant de sonores et creuses paroles ? Eh bien, détrompez-vous, il le sait et il est prêt à leur donner ce qu'indiquera le compteur parce que le pire, pour lui et ses pareils, ce serait la fin du système qui les rente. " La France ? Jamais ! " Le mot prêté à M. Van Cauwenberghe est apocryphe, mais il synthétise à merveille la pensée des majorettes de Sa Majesté.

Et voici que les bourgmestres flamands de l'arrondissement Hal-Vilvorde, le *heer* Jean-Luc Dehaene en tête, annoncent qu'ils refuseront les facilités électorales prévues par la loi aux partis francophones avec lesquels ils rompent en visière. Nouvelle émission de salive pour déglutir 120.000 citoyens de langue française qui sont comme des verrues

sur le beau visage de la Flandre homogène. Cette fois, un échevin FDF de Rhode-Saint-Genèse, M. Eric Libert, lance une réponse en direction des prétroires et 191 maires (dont 6 de la périphérie bruxelloise) protestent avec lui contre le coup de force. Saluons le sursaut, mais n'oublions pas de former des vœux pour qu'il se prolonge au-delà du prochain scrutin.

Horizon bouché donc ? Eh oui, beau temps pour les autruches jusqu'au 13 juin, sauf un brusque coup de tabac communautaire, toujours possible sur la mâtresse du régime. Et pourtant, il y a lieu d'appliquer à l'idée séparatiste dans la Communauté française le mot de Louis XVIII sur le duc d'Orléans : on ne l'entend pas marcher, mais elle chemine. Déjà un hiérarque socialiste de Bruxelles, M. Charles Picqué, vient d'annoncer à ses concitoyens l'arrivée inéluctable du confédéralisme, avec une allusion transparente à la cassure définitive. Il transgresse ainsi le tabou qui fige son parti dans l'immobilisme. Avec la permission de l'autorité supérieure ? On verra bientôt. Car est-il encore un seul élu francophone qui croit toujours à la possibilité d'empêcher une grande négociation communautaire dans les fortins de la ligne Maginot du refus ? Cette fois, les enjeux en seront si énormes, et si faibles les contreparties offertes par la Flandre à ses exigences, qu'il est raisonnable d'espérer au moins quelques révoltes de conscience et de lucidité.

Oh, le gouvernement vient certes de planter quelques paratonnerres sur les sommets où il a causé de l'emploi, de la sécurité et de la justice. Il a tamisé une moisson de mesurette cosmétiques et de promesses plus sérieuses auxquelles ne manquent que la crédibilité des dates et du financement. C'est probablement trop peu pour détourner la foudre. Dans les cendres et les gravats, force sera aux Wallons de chercher au plus profond de leur identité les moyens de la reconstruction. C'est pourquoi le travail de fourmi des réunionistes garde son utilité suprême. Ils doivent seulement s'y atteler avec un esprit révolutionnaire qui capte l'attention des masses et enflamme leur imagination saturée de discours convenus et de mensonges éculés. Ils ont une obligation de vérité. Elle ne souffre ni fards, ni restrictions mentales. De sa force de percussion dépendra le succès ou l'échec.

P.-S. : Un mastic a fait sauter un membre de phrase dans mon article précédent (*Cette France qui les fait frissonner*) Il fallait lire au bas de la page 5 : " Venant d'une source qui leur semblait fiable, auraient-ils dû traiter ce renseignement important **comme les petits singes de l'iconographie hindoue : en ne voyant, n'entendant et ne disant rien ?** ".

Wallonie Libre invite le dimanche 20 juin 2004 à la traditionnelle manifestation à l'Aigle blessé à Lasnes (à droite de la RN5, sens Bruxelles-Charleroi)

De 1794 à 2004, de la Révolution à des élections régionales.

11h00 : dépôt de gerbes de fleurs ; allocutions, Chant des Wallons et Marseillaise.

M.-B. : à 12h30, déjeuner au restaurant " La Saline " (25 euros) Réservation et paiement obligatoires avant le 9 juin 2004 en versant au compte 000-0714959-69 de Wallonie Libre, 7100 Haine-Saint-Pierre)

Renseignements : M. Léon Linders, 39, rue du Cercle Excelsior 7100 La Louvière, Tél. + fax : 064 21 50 00.

Le rattachisme, 7 épatant !

Jacques DEHAES

Tous les rattachistes se souviennent de Claude Eerdekens, député-bourgmestre d'Andenne, chef du groupe socialiste, et de sa mémorable intervention à la Chambre en 1996, quand, excédé par les propos nationalistes et séparatistes des libéraux flamands, il finit par exploser : " *Si une majorité de Flamands pensent comme vous, alors les jours de ce pays sont comptés... Nous, Wallons, sommes fiers de nous trouver à côté d'un grand pays comme la France. Si vous voulez que la France se trouve aux portes de Bruxelles, alors, allez-y !* " (1).

En 1999, il confirme ses convictions rattachistes dans sa réponse à une enquête du Mouvement Wallon pour le Retour à la France sur l'avenir institutionnel de la Belgique : " *... Le rattachement de la Wallonie et de Bruxelles (si les Bruxellois le souhaitent) à la France, sous une forme à déterminer, me paraît être la meilleure ou la moins mauvaise des formules... Si nous devons être rattachés à la France, ma joie serait, à ce moment, difficile à dissimuler* " (2).

Le dimanche 7 mars dernier, Claude Eerdekens était " l'invité " de Pascal Vrébos sur RTL, après le journal télévisé de 13 h. Après les questions un peu débiles, dans le genre " *quel genre de séducteur êtes-vous ?* ", qui sont habituelles dans cette émission (grand public oblige), on en vient au jeu dans lequel P. Vrébos nomme une personne en vue et demande à son invité de lui attribuer une " cote sur 10 " (3). Ainsi, Dieudonné se voit coté 0/10, Guy Verhofstadt : 7/10, une bonne cote, parce que, déclare Claude Eerdekens " *c'est un homme sympathique qui aime la cuisine et le bon vin italien* ". Puis vient la question :

P.V. : ... les rattachistes, donc les Wallons qui aimeraient être rattachés à la France ?

C.E. : *Je mets 7 également.*

P.V. : C'est une bonne cote ! ?

C.E. : *Oui, parce que c'est une chose qu'on ne peut pas négliger à terme. Je reste belge, profondément belge, mais je ne sais pas de quoi demain sera fait. Imaginez qu'aux prochaines élections fédérales, le Vlaams Blok ait 50 % des voix en Flandre !*

P.V. : C'est vrai qu'il y a un sondage inquiétant.

C.E. : *Il y a un sondage inquiétant. A Bruxelles, ce qui se passe est absolument sidérant !*

P.V. : Et qu'est-ce qui se passe, alors ? Vous demandez le rattachement à la France ?

C.E. : *Mais non, si le Vlaams Blok atteignait la majorité des voix en Flandre, ça veut dire que la Belgique n'existe plus. Il faut que les gens soient conscients de cela. Pour que la Belgique subsiste, il faut que les Flamands et les Wallons, les Francophones et les Flamands puissent vivre ensemble. Mais le Blok, c'est la République flamande, c'est la fin de la royauté, c'est la fin de la Belgique. Il faut être conscient de cela ! Les Bruxellois francophones qui votent VB ne se rendent pas compte de ce qu'ils pourraient causer ! C'est absolument stupide.*

Les esprits chagrins trouveront peut-être que, dans de tels propos, on peut trouver tout et son contraire. Soyons justes, ne reprochons pas à Claude Eerdekens sa prudence et sa modération. Ainsi, quand il déclare : " *Je reste belge, profondément belge* ", ne constate-t-il pas simplement le fait qu'il est, comme on dit, " d'ici ", comme, en France, certains se déclarent Bretons ou Auvergnats ?

Dans ce sens, ne peut-on se sentir à la fois belge et rattachiste ? Pour faire court, ne serons-nous pas demain " les Belges de France " ?

Quand il dit : " *La victoire du Blok, c'est la fin de la Belgique, la fin de la royauté, c'est la République flamande* ", déplore-t-il ou feint-il de déplorer ? Ou encore n'annonce-t-il pas en fait le scénario final, à la suite d'une probable victoire du Blok en Flandre, voire même à Bruxelles ?

Ne boudons pas notre plaisir ! Une cote 7, " une bonne cote " attribuée aux rattachistes sur RTL, un dimanche, au journal de 13 h, à 3 mois des élections, par le chef du groupe PS à la Chambre, ça n'est pas rien ! On peut même se demander – on peut rêver ! – si cette cote 7 n'annonce pas un virage à 180° du PS, trop heureux de pouvoir tirer prétexte d'une victoire prochaine du Blok pour sortir, sans trop perdre la face, de la situation mensongère dans laquelle il s'est enlqué, en matière communautaire, depuis des années.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Claude Eerdekens a de la suite dans les idées, et qu'il reste fidèle à ses convictions. On ne peut pas en dire autant de certains autres, à commencer par Jean-Claude Van Coué (4).

Merci, Claude Eerdekens !

(1) Cité par P.-H. Gendebien dans *Le Choix de la France*, p. 117.

(2) Dans *Wallonie française*, organe de diffusion du MWRF, n° 33/avril 1999.

(3) Cote est ici employé dans le sens de note (appréciation chiffrée d'un travail, notamment scolaire).

(4) Cf. *Wallonie-France*, n° 46/janv.-fév. 2003, " *Une taupe dans le gouvernement wallon* ".

" Corses du nord " ou... du sud ?

C'est fou l'aisance avec laquelle les princes qui nous gouvernent décryptent l'avenir. Ainsi, ils savent, oui, ils savent, avec une totale certitude que, si demain, les Wallons deviennent des citoyens de la République française, ils seraient, les malheureux, méprisés, bafoués, pire encore, ravalés au rang de " Corses du nord ". Bref, des moins que rien !

Mais, Mesdames et Messieurs, d'où tirez-vous cette intime conviction ? Eh bien !, répondent-ils avec un douloureux sourire, nous savons que la France est un État " jacobin " et donc que tout se décide à Paris au détriment des pauvres provinciaux. Et voilà nos devins pris en flagrant délit d'ignorance... du présent. Ils ne savent pas que la Répu-

blique est, depuis belle lurette, divisée en 22 régions dotées de larges compétences.

Leur ignorance (?) débouche clairement sur ceci : elle oblige les Wallons à rester sous la coupe des Flamands et d'être ainsi les 'Belgicorses' du sud.

Belgicanisme, quand tu nous tiens !

Dans le supplément "télévision" du Vif/L'Express du 20 au 26 mars, Marie Grifnée a interviewé Jonathan Cerrada, ce Liégeois qui, comme nous vous l'avions annoncé dans notre n°53, représentera la France au Grand Prix Eurovision de la Chanson.

Notre plumitive de service croit bon d'affirmer : "Le fait que vous représentez la France a déçu quelques Belges..."

Jonathan Cerrada répond : "C'est la France qui m'a proposé de relever ce défi. Je ne pouvais pas laisser passer une opportunité qui ne s'offre pas à tous les artistes ! D'autant que la Belgique envoie, cette année, un candidat néerlandophone. J'espère avoir autant de chance que Céline Dion, Québécoise qui avait concouru pour la Suisse ou que Natacha St-Pierre, Canadienne qui chantait, en 2001, pour la France..."

Que J. Cerrada eût défendu les couleurs de la Laponie n'eût posé

aucun problème à ces "quelques" (sic) Belges, mais la France... !!! Décidément, Belgicanisme rime de plus en plus avec Connerie. Pour ma part, je souhaite bonne chance à Jonathan Cerrada et surtout longue carrière dans le monde francophone.

Mobilité : nouvelle preuve de déloyauté fédérale

La grande majorité du personnel politique wallon ne jure que par la loyauté fédérale, nouvelle bible que l'on ne peut mettre en doute.

Le plan d'investissement de la SNCB et le dossier du RER viennent à leur tour démontrer que cette loyauté ne résiste pas à la réalité des faits.

Première pierre d'achoppement : le préfinancement du plan d'investissement des chemins de fer. Le 21 janvier, J. Vande Lanotte a annoncé un changement de procédure. Désormais, il reviendra aux régions d'émettre les emprunts, et non plus à la SNCB.

Ce n'est pas tout. Le rail étant de compétence fédérale, les trois

régions ont refusé de passer à la caisse. Mais le même ministre rebat les cartes. Le fédéral paiera jusqu'en 2007 seulement. Après cette date, les régions devront prendre leurs responsabilités. En 2007, la Flandre sera équipée, mais pas la Wallonie qui ne bénéficiera pas du soutien fédéral. C'est le début d'une SNCB à deux vitesses, la voie ouverte à la régionalisation du rail.

Le deuxième litige concerne l'aboutissement du RER sur le sol wallon (Ottignies-Bruxelles). Il était prévu que le réseau serait opérationnel en 2012. Le comité de pilotage de ce projet s'est réuni le 4 mars. Il ressort de ces premières discussions que le RER ne sera opérationnel qu'en 2014 pour d'obscures raisons techniques.

Le ministre régional de la mobilité, José Daras, parle de provocation fédérale (lisez flamande), attire l'attention des ministres fédéraux francophones sur ces deux points et exige le respect de la parole donnée... (Le Soir 13/03/04)

Paul DURIEUX

Le RWF réagit

Au début d'avril, l'administration communale de Hoeillaert refusait d'authentifier les signatures des électeurs soutenant la liste RWF aux élections européennes du 13 juin.

Le Soir (14/04/04) attestait de la mauvaise foi flamande à laquelle s'était heurté le président du RWF : "P.-H. Gendebien avait immédiatement interpellé le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, Patrick Dewael (VLD), mais ce dernier a feint d'ignorer la plainte. Gendebien a dès lors tenté de contacter le cabinet du Premier ministre, mais on l'a renvoyé à un fonctionnaire qui n'a pu que constater le fait. Le président du RWF a dès lors tenté de reprendre contact chez Patrick Dewael où on l'a aussi éconduit de manière peu citoyenne."

Cette manière de procéder et l'annonce de non-organisation des élections européennes par une série de bourgmestres flamands de Hal-Vilvorde rappellent singulièrement

la période qui précéda la suppression du volet linguistique du recensement au début des années '60, s'exclame P.-H. Gendebien. Là aussi, les francophones avaient dû s'incliner devant les ukases des bourgmestres flamands. Il serait temps que tous les partis francophones s'en rendent compte... (C.L.)

En attendant ce jour : le 16 avril à Namur, le RWF a remis un mémoire à M. Christian Panier, président du bureau principal du Collège électoral français pour le Parlement européen.



Billet d'humeur

De tout un peu

Guy DENIS, écrivain et galeriste

Ainsi donc, les Bruxellois ont droit à leurs nuisances sonores du fait qu'il ne faut pas déranger le Brabant flamand dans son sommeil.

Ainsi donc, certaines écoles "néerlandophones", comme l'écrit la presse bruxelloise belge, comptent 80 % d'élèves francophones et les belgiques continuent à prétendre que les francophones "belges", et surtout les Wallons, sont rétifs aux langues comme au travail, comme à l'initiative, comme à tout.

Ainsi donc, M. Praet n'a pas été nommé à un poste européen, et "c'est un scandale" (national) a dit un ministre MR. C'est un Espagnol qui a obtenu le job fructueux, alors que les petits Belges sont de si gentils soldats européens et que leur pays si uni est un modèle, paraît-il, pour l'Europe.

Ainsi donc, trois grosses pointures du monde de la culture tirent la sonnette d'alarme; en Belgique, écrivent-ils dans *Le Soir*, (oubliant que c'est un pays confédéral, ils omettent d'écrire "Wallonie-Bru-

elles"), l'avenir de nos artistes est menacé. Certes, ils ont raison, et c'est une honte! Mais la solution est simple, que la culture revienne à la Région wallonne qui a plus de moyens que cette Communauté française hybride dans laquelle seuls quelques belgiques croient encore.

Ainsi donc, près de chez moi, commune de Léglise, un particulier a abattu un chêne de plus de deux cents ans sans l'ombre d'une protestation quelconque. Vivent les Journées du patrimoine!

Ainsi donc, la course cycliste "A travers la Belgique" est devenue "*Dwars Vlaanderen*", et c'est logique. Ce changement de nom augure d'une saison cycliste oriflamme aux arrivées, dans toute l'Europe, de drapeaux jaunes frappés d'un lion noir.

Ainsi donc, à propos de noir, Thone, militant wallon, serait, selon un historien qui a écrit une *Histoire de Wallonie*, un incivique et le Mouvement wallon dans son ensemble serait marqué du sceau d'une infamie originelle malgré

Wallonie Libre, malgré les milliers de résistants survivants ou sacrifiés, malgré les milliers de prisonniers wallons, malgré le Congrès Wallon de 1945, malgré tout, car il faut, en plus de tout, que les Wallons aient commis la trahison majeure, eux dont l'économie compte pour 22 % de l'économie "du pays" et qui n'ont plus eu de premier ministre fédéral depuis, depuis, houlà! on ne s'en souvient plus!

Ainsi donc, le Tour de France s'arrêtera en juillet 2004 chez les "Sudistes", selon un journal bruxellois, vous savez, les esclavagistes qui ont fait le coup de feu contre les bons Nordistes. Il paraît que leurs esclaves n'attaqueront pas la caravane.

Ainsi donc, c'est fou comme je me sens bien dans ce pays confédéré (allusion sudiste), modèle européen, en tant que Wallon qui n'a jamais rien eu à dire, et qui n'aura rien à dire dans l'avenir.

Ainsi donc, mais qu'est-ce que je fous ici?

Le 22 juin 2004 à 18 h,
salle Vaugirard au Sénat, 15 ter, rue de Vaugirard 75006 Paris,
sous la présidence de Jean-Yves AUTEXIER sénateur de Paris,
le Cercle Franco-Wallon vous invite à écouter
Madame Anne-Marie LIZIN,
sénatrice-bourgmestre de Huy, ancien ministre
et professeur à l'Institut des Sciences politiques à Paris,
qui parlera du livre qu'elle a consacré à
Thérouagne de Méricourt,
la "belle Liégeoise", "l'ardente Wallonne",
révolutionnaire en 1789 et première féministe au monde.

Document

On essaie encore d'accréditer l'idée, dans les milieux belgicains, que les Français ne s'intéressent guère à la Wallonie. Dans le numéro précédent, nous avons rappelé qu'il n'en était rien. Quinze parlementaires français, en effet, en réponse à une initiative de l'Atelier de français vivant (Maison de la Francité, Bruxelles), se disaient prêts, en 1996, à soutenir la mise sur pied d'une cellule mixte de géopolitique au sein de laquelle des experts de la société civile étudieraient les problèmes d'intérêt commun aux régions frontalières.

En un temps où le confédéralisme devient une hypothèse de travail même dans la région centrale, nous avons cru bon de communiquer à nos lecteurs le texte de l'adresse aux parlementaires ainsi que la liste des personnes qui la cautionnèrent.

Le régime est atteint dans ses œuvres vives. Les plus Incrédules devront en convenir au lendemain des prochaines élections. La Communauté française, dite de Belgique, devra, de toute façon se transformer. L'autonomie constitutive ne sera pas le monopole des Flamands. S'ils le veulent, les Wallons pourront, en ce début de millénaire, orienter leur destin et abolir des contraintes périmées.

La rédaction

ADRESSE AUX PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES (Bruxelles, le 20/10/1996)

Depuis un demi-millénaire, le rapport du Brabant et des pays wallons avec la France ont été régis par des intérêts qui s'opposaient ou se positionnaient face à une puissance majeure du continent. Constante qui va de la politique des ducs de Bourgogne aux accords du Benelux.

Si l'ère des affrontements est révolue, il reste que les deux régions, l'une majoritairement, l'autre entièrement de langue française, issues de la fédéralisation de la Belgique, sont pratiquement sans influence sur leurs relations avec la France.

Cette situation ne porte pas seulement préjudice à Bruxelles et à la Wallonie, elle nuit aussi à l'image que le centre politique et administratif de l'Union européenne se doit d'offrir et entrave la possibilité d'aménager des regroupements conformes à l'esprit du temps au sein de la famille des peuples de langue française.

Trop d'obstacles de nature diverse s'opposent pour le moment à l'ouverture d'un débat sur le sujet entre les principaux intéressés, au niveau parlementaire. Il n'en est que plus nécessaire de concevoir un office commun d'étude, de réflexion et de prospective, apte à susciter les conditions d'un rapprochement bénéfique pour toutes les parties.

L'Atelier propose la mise sur pied d'une cellule de géopolitique, pour laquelle il serait fait appel à des experts de la société civile venant des deux côtés de la frontière des États. S'il est prématuré de donner corps à ce qu'il n'est encore qu'une idée, il ne l'est pas d'évoquer brièvement les thèmes qui en rendent la concrétisation souhaitable. Ils ont déjà fait l'objet de maints échanges de vues.

HISTOIRE – L'Union européenne, qui tourne le dos aux conflits du passé, crée un climat propice à une réévaluation des rapports entre les composantes d'une famille culturelle séparée par des frontières d'État. Réévaluation d'autant plus justifiée que les thèses de l'historien Pirenne sont largement caduques.

MENTALITÉS – Plus la situation des francophones devient précaire, plus l'appareil d'État et les principaux médias sont attentifs à stimuler le sentiment d'appartenance à la belgitude. La tentation d'un repli sur les régions grandit pour une population dont les repères sont gommés. Des actions culturelles spécifiques que ne prévoient pas les accords culturels classiques devraient permettre de sortir de cette impasse.

IDENTITÉ NATIONALE – Wallons et Bruxellois francophones sont en état d'apesanteur nationale et semblent indifférents à la présence auprès d'eux d'une nation en devenir, la Flandre, où le regret de la scission des Pays-Bas du Nord et du Sud est à présent exprimé. Privée de fil conducteur, l'histoire des Wallons et des autres francophones prête à tous les dérapages. D'autre part, l'identification, dans le langage courant, des notions d'État et de Nation est un frein à la convergence des francophones de citoyennetés différentes.

RELATIONS CULTURELLES – Wallons et Bruxellois francophones doivent nouer des relations, sans interférence d'aucune sorte, avec la France. Les néerlandophones, eux, vont jusqu'à déclarer Bruxelles "ville la plus méridionale de la zone linguistique néerlandaise". Le contraste avec le quant-à-soi des francophones est frappant et nuit au rayonnement international du français.

VOIES DE COMMUNICATIONS – Leur amélioration, réalisée avec l'aide de fonds européens, servirait simultanément les intérêts des populations de l'espace francophone et ceux des territoires avoisinants : moderniser l'autoroute de Wallonie et la dorsale ferroviaire wallonne, promouvoir une liaison ferroviaire rapide entre les villes, capitales à des titres divers : Bruxelles-Namur-Luxembourg-Strasbourg, développer la liaison routière Charleroi-Charleville-Reims, valoriser les voies navigables.

PLURALISME LINGUISTIQUE – Les points de friction linguistiques doivent être éliminés si l'on admet que la réussite de l'UE est aussi liée à l'épanouissement de toutes ses cultures. Il n'y a pas de raison pour que les rapports entre le français et le néerlandais ne soient pas à l'avenir aussi détendus qu'ils le sont aujourd'hui entre le français et l'allemand. La fin des conflits linguistiques dans la zone centrale de la Belgique et sur les autres points chauds renforcerait l'image et la cohésion d'une Europe qui se cherche.

OPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES – Les Institutions de l'UE encouragent la coopération entre régions séparées par des limites d'État. Dans le cas particulier des relations entre la France et la Wallonie, on peut même dire que l'on en est aux retrouvailles entre contrées écartelées par les tribulations de l'histoire. Celle-ci a coupé en deux la Lorraine, l'Ardenne, le Hainaut. Une impulsion supplémentaire pourrait être donnée aux travaux entrepris s'ils s'inscrivaient dans une perspective globale qu'un comité mixte de géopolitique, habilité à soulever tous les aspects de la problématique, aurait pour tâche d'esquisser.

De tous les choix que la Wallonie et Bruxelles auront à faire, le pire serait celui du repli régional. Vu le poids stratégique de ces deux territoires, un coup irréparable serait ainsi porté à la famille française. Le remembrement de celle-ci, sous des formes appropriées, devient un thème d'actualité.

Il est demandé aux parlementaires de langue française de se déclarer en faveur d'une cellule de géopolitique telle que proposée. Dans une Europe en mutation continue, l'établissement des liens étroits entre les membres de la famille française est dictée par le bon sens.

Pour l'Atelier de français vivant :

André PATRIS, président, directeur honoraire de la Maison de la Francité ; **Baudouin DUNESME**, vice-président, avocat au barreau de Bruxelles ; **Albert GINTER**, vice-président, directeur général honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie française pour la Belgique et le grand-duché de Luxembourg ; **Jean BIernaux**, administrateur, professeur à l'IECS (Institut des Hautes Études de Communications Sociales) à Bruxelles ; **André BOGAERT**, administrateur, fonctionnaire à la Commission de l'Union européenne ; **Josette D'HAENENS**, administratrice, conseillère communale à

Vilvorde ; **Philippe ERNOTTE**, administrateur, chargé de mission à la Maison de la Francité ; **Jules PEETERMANS**, administrateur, sénateur honoraire ; **Jacques VIENNE**, administrateur, assureur-conseil.

Liste de personnalités qui ont appuyé la démarche de l'Atelier :

Charles BARE, premier administrateur délégué de l'asbl "Conseil économique wallon" (1945) ; † **Charles BERTIN**, écrivain ; **Joseph BOLDY**, écrivain, ancien Inspecteur de français ; **Paul CHARLIER**, magistrat émérite au Conseil d'État, ancien professeur d'université à la FUCAM (Faculté universitaire catholique de Mons) ; **Comte Geoffroy de BEAUFORT**, journaliste, écrivain ; **Yves de WASSEIGE**, ancien sénateur ; **Etienne DUVIEUSART**, ancien député, avocat ; **René-Louis FAUTRE**, ancien conseiller-secrétaire de cabinet au ministère du Commerce extérieur et de la Politique scientifique ; **Robert FRÈRE**, présentateur de télévision, professeur de diction de l'enseignement normal supérieur ; **Paul-Henry GENDEBIEN**, ancien député ; **Jean-Émile HUMBLET**, ancien sénateur, administrateur-trésorier du Centre International de formation européenne (Nice) ; **Jean-Charles JACQUEMIN**, professeur aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP) à Namur ; **André LAGNEAU**, sénateur honoraire ; **Marius LAVENCY**, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain (UCL) ; † **Maurice LEBEAU**, président du Mouvement Wallon pour le Retour à la France (MWRP) ; † **Jean-Marie LEDOUX**, député permanent de la province de Namur ; **Jacques LIENARD**, secrétaire de rédaction de *Wallonie-France* ; **Roger MAINCAIN**, secrétaire général honoraire de l'association du personnel wallon et francophone des services publics ; **Janos MOLNAR**, philosophe, écrivain ; **Pierre MORY**, professeur à l'IECS à Bruxelles ; **Françoise ORBAN-FERAUGE**, professeur aux FUNDP à Namur ; **Roger PAQUET**, ancien professeur à la FUCAM. **François PERIN**, professeur émérite de l'Université de Liège ; **Jacques ROGISSART**, délégué général de *Wallonie libre* ; **Jean-Michel RONSSE**, professeur à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux ; **Joël SAUCIN**, directeur des études et professeur à l'IECS à Bruxelles ; **René SWENNEN**, avocat aux barreaux de Liège et de Paris ; **Roland THIBEAU**, homme de théâtre, auteur, enseignant ; **Jean-Jacques WILLEMS**, magistrat ; **Marc WILMET**, professeur à l'Université libre de Bruxelles (ULB) ; **Paul WYNANTS**, professeur aux FUNDP à Namur.

FRANCOPHONIE, VASTE PROGRAMME

Petit jeu pour mieux nous connaître

Le pain. Introduit en Gaule par les Phocéens de Marseille avant qu'il ne soit connu à Rome, il a bien évolué ! En boule, en baguette, en couronne, fendu, blanc, bis, léger, compact, il a pris et prend encore toutes les formes, toutes les tailles, toutes les consistances... et tous les noms.

Ainsi, dans quelle région demande-t-on :

A. la faluche – **B.** le pistolet – **C.** la fougasse – **D.** le miraud – **E.** le chemin de fer ?

1. Wallonie – **2.** Côtes d'Armor – **3.** Orléanais – **4.** Flandre française – **5.** Midi de la France ?

Solution p. 27

Tribune libre

L'avenir européen de la Wallonie ne passe plus par la Belgique

Paul-Henry GENDEBIEN, président du RWF, ancien député européen.

Dépourvue de grand dessein, invertébrée à l'intérieur, impuissante à l'extérieur, l'Europe ne sait plus où elle va. L'obscurité de ses mécanismes institutionnels, sa paralysie et ses divisions dans l'affaire irakienne, son inexistence en matière de politique industrielle et sociale en face de la mondialisation, sans oublier le déficit démocratique qui la caractérise, voilà autant de questions posées par une opinion publique de plus en plus sceptique, voire méfiante.

Cette dérive ne date pas d'hier. On peut la faire remonter, à tout le moins, au Traité de Maastricht (1992). Celui-ci, ratifié non pas par la population mais par une Belgique officielle euphoriquement européiste, privilégiait la rigueur monétaire et budgétaire au détriment de la croissance et de l'emploi. Donc au détriment des peuples. En principe, le Pacte de Stabilité était aussi un pacte de croissance. On l'oublie. Il y a deux ans, ce bon M. Prodi eut l'audace de qualifier ledit pacte de " *quelque chose de stupide* ". C'est pourtant au nom de ce pacte que la Commission attaqua la France et l'Allemagne sans s'aviser que les gigantesques dettes publiques de l'Italie et de la Belgique sont autrement plus graves que les déséquilibres temporaires des budgets français et allemand. Dans le même temps, la Commission encourageait l'abandon de la préférence communautaire, laissait se déliter une partie du tissu industriel et assistait sans état d'âme à la multiplication des effets négatifs de la mondialisation et en particulier aux délocalisations de plus en plus nombreuses d'entreprises et d'emplois. On commence à savoir que le mariage honteux entre l'Europe des Bureaux et l'ultralibéralisme ne pouvait produire que de la stagnation, voire de la déstructuration. Nous voici réduits, aujourd'hui, à escompter une reprise au départ de celle qui se produit aux États-Unis ou en Asie, et non pas en raison d'une stratégie volontariste de relance proprement européenne.

Quant à l'Europe institutionnelle, ce n'est pas l'hypothétique Traité Constitutionnel échafaudé par MM. Giscard et Dehaene qui la sortira du marasme. Nous demeurons soumis à un Traité de Nice (2000) ratifié lui aussi par un Parlement belge mécanisé. Il jetait les fondations d'un futur élargissement (dix nouveaux États au 1^{er} mai 2004, suivis par de nombreux autres dans un proche avenir) en promettant de les faire précéder par l'indispensable approfondissement des processus de décision. Cet engagement ne fut pas respecté.

Une vague d'élargissements sans précédent est en train de se produire sans aucun réaménagement institutionnel. En outre, il n'y a pas de refinancement structurel. Et surtout, l'Europe élargie semble plus impuissante que jamais à adopter une stratégie visible sur la scène internationale : elle refuse le concept de puissance pour elle-même, tout en s'élevant contre

l'unilatéralisme américain et en regrettant que le monde ne soit pas " multipolaire ".

L'Europe donne ainsi l'impression de se retirer de l'Histoire. Ou plutôt, et ce n'est pas moins grave, il semble que ce soit l'Histoire qui se retire de l'Europe.

Non aux élargissements inconditionnels et illimités

Avec les 15 États membres, l'Union ne fonctionne pas bien. A 25 et demain à 32 ou à 35, fonctionnera-t-elle encore ? On est en droit de se poser la question si on écoute le chœur des européistes, et surtout les européistes belges dont le porte-parole le plus fanatique n'est autre que M. Louis Michel. Leur mot d'ordre unique, prononcé avec gourmandise, s'entend partout : " Élargissons ! " Aux yeux du chef de file du MR, l'Europe idéale est une Europe qui s'élargit sans limites, c'est une Europe sans frontières, donc sans territoire, une Europe qui pourrait s'étendre jusqu'au Sahara, jusqu'au Caucase, jusqu'au Proche-Orient. L'Europe de Louis Michel n'est plus l'Europe : il veut y inclure la Turquie, pays non démocratique, non européen, et coupable d'occuper militairement une partie de Chypre, aujourd'hui membre de l'Union ! Il faut dire que l'adhésion de la Turquie est fortement encouragée par les États-Unis, lesquels ne se cachent pas de vouloir faire coïncider l'OTAN et l'Europe...

Nos partis traditionnels voudraient ainsi faire de l'Europe une deuxième ONU. En paroles, ils s'opposent à la dilution. En pratique, ils y aspirent dès lors qu'ils consentent à ces nouveaux élargissements. Or, la dilution c'est le suicide. Tout au plus, la thèse anglaise est-elle gagnante au bout du chemin, dans la mesure où l'Union s'apparente de plus en plus à une simple et vaste zone de libre-échange, sans projet, sans indépendance, sans consistance.

Ces dérives, le RWF veut les dénoncer et les combattre. C'est pourquoi il présente une liste de candidats au scrutin européen du 13 juin. Il faut donner un sévère avertissement aux partis officiels qui trompent l'opinion par leur discours consensuel, conformiste et systématiquement eurooptimiste. Le discours officiel belge est un mensonge permanent. Le " tout-à-l'Europe " ne conduit à rien, car il ressemble trop à une fuite en avant. La perspective d'une Europe-magma à 35 États décrédibilise l'européisme belge.

La langue de bois des européistes belges

D'où vient que les " élites " belges persistent dans une pensée politiquement correcte et une langue de bois aussi lourde en matière européenne ? La réponse est claire : la classe politique belge n'a pas de projet natio-

nal, elle doute de la survie de son expérience fédéraliste, et elle commence à prendre conscience de la menace existentielle qui pèse sur l'avenir de l'État. C'est pourquoi elle aspire de moins en moins secrètement à une dilution "honorabile" de la Belgique dans l'Europe. D'où le mépris belge à l'égard du principe même de l'État-Nation. Et pourtant, un des maîtres à penser des européistes belges, M. Jacques Delors, n'hésite pas à écrire dans ses *Mémoires* récemment publiés que "la nation est le ciment de notre vouloir vivre ensemble (...) Elle demeure un lien indispensable avec le monde extérieur et le lieu de rattachement à une aventure collective."

Contrairement au discours belge dominant, le RWF ne croit pas que l'Europe constitue une solution aux problèmes belgo-belges. Et il ne croit pas en l'Europe des Régions, mythe sympathique (mais illusoire et dangereux!) fondé sur une pseudo-philosophie postnationale en vertu de laquelle la construction de l'Europe passerait obligatoirement par la destruction préalable des États-Nations et surtout des plus grands et des plus anciens...

Reconstruire autour du noyau franco-allemand

On l'aura compris : pour éviter la dilution, et donc le désastre, il reste peu de temps si l'on veut reconstruire une autre Europe. On ne le fera que sur des bases nouvelles ! Il faut, en premier lieu, cesser de vouloir dissoudre les États-Nations (on ne parle pas ici de l'État belge qui ne relève pas de cette catégorie), car les États-Nations seront pour longtemps encore le socle de l'Europe et le lieu où s'exerce de manière privilégiée la citoyenneté. Certes, les peuples peuvent déléguer certaines compétences à l'Europe, mais de leur plein accord et sous leur surveillance démocratique.

En s'appuyant sur les États-Nations et donc sur les peuples, l'Europe évitera sa propre dilution et conservera une légitimité démocratique.

Mais il nous faut surtout envisager une reconstruction axée sur le couple franco-allemand, sur l'entente, l'alliance et la coopération entre les grands peuples français et allemand car, en dehors de cette réalité, il y a peu d'espoir de retrouver ailleurs le souffle qui manque désormais si cruellement à notre vieux continent. C'est là que réside le moteur dynamique d'une puissance européenne, d'un équilibre européen, d'une

indépendance européenne. Avec, s'il le faut, un nombre limité de partenaires, dans un premier temps.

Oui à la vocation européenne de la Wallonie et de Bruxelles, via la France

La Wallonie et Bruxelles ont tout intérêt à s'arrimer et à s'intégrer à ce tandem franco-allemand, via la France. Nous croyons dans la vocation européenne de la Wallonie et de Bruxelles. Elle va de soi, en raison de notre position géopolitique, de notre histoire, de notre économie ouverte. Tout l'indique. Mais encore ? Il faut réaffirmer notre refus d'être représentés en Europe par un État belge qui ne défend pas nos intérêts et que nous ne reconnaissons plus, puisqu'il n'est qu'un emballage vidé de sa substance nationale. Ainsi pouvons-nous proclamer que notre avenir européen ne passe plus par l'État belge. De toute évidence, il doit passer par la France. Cet avenir, nous l'apercevons dans une Europe volontariste, ambitieuse, déterminée à agir sur le cours de l'économie ; une Europe démocratique et sociale ; une Europe de la diversité culturelle et linguistique ; une Europe tout à la fois généreuse et forte, et donc respectée. Une Europe des Peuples. Cette Europe ne peut se bâtir dans la clandestinité.

Le RWF tient un discours peu ordinaire dans le paysage politique belge. Il ose s'engager dans une rupture radicale avec la pensée dominante, ou plutôt avec la "non-pensée politiquement correcte".

L'Europe sombrera si elle ne renoue pas avec la transparence démocratique. C'est pourquoi nous protestons avec vigueur contre le refus, opposé par MM. Di Rupo et Michel, à l'organisation d'un référendum en Belgique sur les futurs élargissements (à la Turquie par exemple) ou sur le futur – et éventuel – Traité Constitutionnel. Manifestement, l'État belge redoute le référendum, parce qu'il craint la démocratie. Apparemment, il ne voit pas qu'il est vain de continuer à construire l'Europe en catimini. Cette Europe-là s'éloigne de la population. Serons-nous les seuls à réclamer que les électeurs, chez nous aussi, soient consultés sur les grandes décisions qui engagent l'avenir du continent européen ?

(N.B. : Le programme électoral complet du RWF – scrutins régional et européen – est accessible sur le site <http://www.rwf.be>).

Le VLD se paie un bide

Les *Blauwen* de Flandre ont le blues au vu des sondages électoraux qui renvoient leur parti au 3^e, voire au 4^e rang, derrière le CD&V allié à la formation républicaine N-VA, le SP.A acoquiné à *Spirit* et peut-être derrière le *Vlaams Blok*. Du coup, quelques petits futés ont imaginé

une parade au déclin : inonder la rubrique "courrier des lecteurs" des journaux de lettres de soutien au VLD. Hélas ! le quotidien *De Standaard* a éventé la mèche : la plupart de ces missives étaient l'œuvre de fantômes et non d'électeurs de chair et d'os. Des fantômes bleuâtres en service commandé, en quelque sorte.



La recherche, c'est l'avenir de tous !

Christian-Yves TISSERAND

5.000 responsables de laboratoires ou d'équipes de recherche démissionnent de leurs fonctions administratives, une pétition recueillant 75.000 signatures de chercheurs et 345.000 de soutien dans le public, cela ne s'était jamais vu ! Et qu'un seul mouvement ait influencé les élections régionales de mars 2004, où l'on a assisté à un spectaculaire renversement du rapport droite / gauche, n'est guère contestable. Il a donné à l'équipe Raffarin l'image d'un gouvernement sacrifiant l'avenir – la science et la technique – pour faire de dispendieux cadeaux à des clientèles électorales : restaurateurs, débitants de tabac... L'impact dans l'opinion a été si fort que même Jacques Chirac a dû, après les élections, reconnaître la légitimité des revendications des chercheurs, désavouant ainsi le gouvernement.

Le mouvement des chercheurs a, en fait, commencé un an plus tôt, fin mars 2003, lorsque d'importantes annulations de crédits furent annoncées... pour cause de critères maastrichtiens ! Elles portaient sur le budget en cours, comme sur les fonds 2002 non encore utilisés. Cet aléa financier, en soi relativement banal, arrivait après une dizaine d'années de budgets médiocres succédant à une période de fort accroissement de l'effort de la France en la matière, de 1981 aux premières années '90.

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase aura été l'obstination du gouvernement, fidèle à la doctrine libérale, à vouloir transformer 550 emplois de fonctionnaires en CDD (contrats de durée déterminée) pour des jeunes entrant dans la carrière scientifique.

Indépendamment des problèmes spécifiques de la recherche française (renouvellement de la génération du *baby boom*, difficultés financières et organisationnelles), il n'est pas possible de comprendre l'impact politique d'un tel mouvement sans avoir présent à l'esprit un double contexte : **l'importance que revêt la science aux yeux de la société française** et le changement de dimension, et même de nature, que prend la recherche depuis une décennie au plan mondial.

Par la création du CNRS (décidée en 1936 par le Front populaire), la recherche scientifique a été associée à la modernisation du pays, et cette idée était d'autant plus forte à la Libération qu'il fallait rattraper le retard des années noires (le CRA fut créé à ce moment). **Mais la grande époque de la recherche française fut celle du général de Gaulle (1958-1969).** Elle n'avait pas seulement, pour lui, une importance politique essentielle en raison de ses implications économiques et sociales, elle était un levier stratégique qui permettait de modifier à son avantage un rapport de forces *a priori* peu favorable avec d'autres pays compétiteurs. Elle permettait, dans les domaines civil et militaire, de donner une plus grande liberté d'action. Certaines années, le taux des dépenses de Recherche et Développement (R&D) atteignit 6 % du

PIB, chiffre jamais atteint encore aujourd'hui dans un pays en temps de paix ! La politique pompidolienne (1969-1974) prolongea cette époque en équipant la France de centrales nucléaires, en réaction au choc pétrolier de 1973 et en stimulant la grande industrie de technologie. Il fallut attendre 1981 et l'arrivée de François Mitterrand pour retrouver cet âge d'or avec la politique du ministre Jean-Pierre Chevènement qui fut maintenue, avec quelque atténuation due à une conjoncture économique difficile, par le grand scientifique Hubert Curien jusque vers 1993.

Depuis une douzaine d'années, la recherche scientifique et technologique est devenue une arme stratégique, voire l'arme primordiale, de la compétition internationale, de la véritable guerre économique et culturelle planétaire, qui s'est déclenchée à l'initiative des États-Unis, en quête de la suprématie mondiale après la chute de l'URSS. On estime, à l'heure actuelle, que plus de la moitié de la croissance américaine des années 2000 a été fournie par l'exploitation de résultats de la recherche.

L'Europe est désormais la grande perdante de cette guerre pour s'être enfermée dans une logique monétaire et financière. Celle-ci force l'économie à la stagnation, par le respect aveugle du dogme de la concurrence, au détriment de l'application de politiques industrielles nationales. Ainsi, l'Europe de Maastricht, myope à l'évolution du monde, risque maintenant de perdre pied, alors même que sa force passée reposait sur son avance intellectuelle et technique.

Malgré l'effort des pays scandinaves qui ont les plus forts ratios du monde pour la R&D, et celui de l'Allemagne, qui maintient péniblement le sien – déjà sensiblement inférieur à celui des USA ! – les autres pays dont la Grande-Bretagne, l'Italie et la France, tirent vers le bas.

Pendant cette même période, États-Unis et Japon ont doublé leur effort de recherche et annoncent un nouvel accroissement de moitié. La Chine veut devenir la seconde puissance scientifique avant 10 ans ; l'Inde, la première puissance informatique, et la Corée du Sud aurait plus de chercheurs que la France avec 15 millions d'habitants de moins...

Ndlr : Le 7 avril, le ministre François Fillon signait un accord avec les représentants des chercheurs : les 550 postes sont confirmés ; il y aura 1000 nouveaux emplois universitaires, dont 700 chercheurs. Le ministre a encore annoncé qu'au vu des structures trop rigides du CNRS, une réforme serait étudiée cette année encore. Le gouvernement Raffarin III va ainsi dans le bon sens ; il lui reste maintenant à trouver un souffle gaullien !

L'autonomisme flamand au menu

Marc DE MIDDELEER, docteur en droit, ULC

L'autonomisme flamand a le vent en poupe.

Dans l'histoire des collectivités humaines comme en géologie, les faiblesses structurelles et les failles se révèlent tôt ou tard, sourdes ou brutales. L'effritement de l'État belge, qui s'accélère en dépit des apparences, illustre de manière fascinante les effets toujours actuels de la ligne de friction remontant au IV^e siècle, entre la plaque des Belgo-Romains (les Wallons) et celle des Francs ripuaires qui, au contraire des Francs saliens, ne se latiniseront pas (les Flamands).

L'opinion flamande et l'illusion du passé

Aujourd'hui, la Flandre thioise et nationaliste ravive son agressivité : le "Cartel flamand" et le *Vlaams Blok*, toujours en progression, recueillent ensemble la majorité des suffrages selon les plus récents sondages ! Et les socialistes, renforcés par leur faction flamingante *Spirit*, évoquent le projet d'une alliance avec les séparatistes masqués du parti chrétien (confédéralistes) pour contrôler et déterminer demain le rôle du royaume belge dans l'intérêt flamand.

Non, il n'y aura pas de lendemains qui chantent, n'en déplaise aux "Belges", les laissés pour compte historiques des "plus braves de la Gaule" du nord-est de la "Francie", la France.

Ces Wallons et Bruxellois devront bien comprendre, sous l'effet concret des rapports de force et des lieux réels du pouvoir, que la Belgique aujourd'hui n'est déjà plus **qu'une illusion du passé. Sauf à se néerlandiser !**

"Et si le *Vlaams Blok* devenait n°1 ?", annonce, en couverture, *Le Vif/LExp* du 26 mars ; il y consacre son dossier "qui donne froid dans le dos" au dire du rédacteur en chef.

Les six leçons de la Chaire Francqui, données en mars-avril aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles par J.-C. Scholsem, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Liège, allaient à l'essentiel, fût-il dérangeant ! Les titres sont en soi éclairants : *Le "Modèle belge" : paradigme ou bric-à-brac ?* (leçon inaugurale) – *Une longue marche ... inachevée* – *Un État bicéphale* – *Le puzzle belge – Fédéralisme : mode d'emploi* – *Vers un confédéralisme heureux ?*

Écoutons l'expert en droit public : "La valorisation par la communauté internationale de nos institutions a de quoi intriguer. Le fédéralisme à la belge est essentiellement dualiste ou bipolaire, figure que la doctrine tant juridique que de science politique décrit comme vouée à l'échec. Il s'agit aussi d'un fédéralisme né de fractures linguistiques et culturelles, donc de type multinational (et non mononational comme le fédéralisme allemand ou américain).

Les structures belges sont centrifuges. Des fédéralismes plurinationaux et centrifuges de ce type conduisent-ils à un apaisement durable des cœurs et des esprits ou, au contraire, mènent-ils – la soif d'autonomie n'étant jamais assouvie – à des revendications toujours croissantes et, en fin de compte, à la dissolution de l'union ?

Les "Belges" semblent vivre leur après-divorce avec

sérénité. Mais chacun sent que la chute des dominos est loin d'être achevée, que pointent déjà de nouvelles revendications. La Flandre est loin d'être rassasiée".

En effet, Bart Somers, ministre-président de la Flandre, vient de rappeler à la Belgique française le cahier de revendications, voté par tous les partis au Parlement flamand (*La Libre* 19/03/04). Il souligne, néanmoins que les concessions, faites entre-temps à la Flandre en première réponse à ces exigences, furent plus nombreuses que sous le règne de Luc Van den Brande de 1992 à 1999. C'est vrai.

Autre illusion belge : le nationalisme flamand ne se juge pas au degré de franchise avec laquelle il s'exprime.

Aurait-on oublié le plan de nouvelle réforme de l'État que le ministre Patrick Dewael présenta au Parlement flamand le 7 janvier 2003 ? Il durcit encore les priorités et les exigences flamandes, programme à négocier en "front flamand", précisait le ministre, face aux "Belges français" après les élections régionales de juin 2004.

L'échéance est proche...

S'y ajoute le projet de Constitution flamande, c'est-à-dire d'autonomie constitutionnelle, et du droit de discussion directe avec les instances européennes à soumettre au Parlement flamand, tel qu'annoncé par son président à la fête nationale de la Flandre le 11 juillet.

On observe que toutes les couches sociales et presque tous les partis de Flandre, ouvertement ou non, appuient ces objectifs d'autonomie maximale ; particulièrement la scission des rares compétences et moyens restés "belges" : scission des assurances-maladie et invalidité et des allocations familiales, large autonomie fiscale pour l'impôt des personnes physiques, régionalisation partielle l'impôt des sociétés, régionalisation totale de l'économie et de l'emploi (salaires, conventions collectives, etc.), régionalisation des infrastructures et de l'exploitation du rail, flamandisation totale de l'aéroport de Bruxelles-National, cogestion paritaire de la Région de Bruxelles (la phagocytation !).

Cynisme et hypocrisie font bon ménage lorsqu'à la Fête de la Nation flamande le 11 juillet 2003, le chef du gouvernement flamand répète à l'envi en français : "Amis Wallons, travaillons ensemble pour obtenir plus d'autonomie !", alors qu'il pense : "Braves moutons, désengageons l'État belge de son rôle de garant d'une solidarité interrégionale efficace, et accroissons donc les avantages comparatifs et les inégalités socioéconomiques au profit de la riche Flandre".

Politique tout à l'opposé du système de l'État fédéral allemand (le Flamand est d'habitude pourtant prompt à louer les modèles germaniques) dans lequel l'autonomie fiscale des collectivités est étroitement liée à des mécanismes indiscutables de péréquation financière permettant de compenser les inégalités entre les Régions. Les Länder allemands, malgré la réunification de l'Est, bénéficient aussi de ressources par habitant homogènes, ne variant que de 99,5 % à 106 % de la moyenne.

Ce contraste criant devrait à tout le moins interpeller sur le sens et la plus-value attribuées à la " patrie belge " et, surtout, sur ce que le Wallon et le Bruxellois peuvent espérer de cette patrie, demain, dans l'Europe des peuples. La dynamique nationaliste flamande se joue et se sert manifestement du régionalisme wallon purement défensif et des fantasmes belgicains concentrés en Région bruxelloise.

Le vrai sens des mots

Le délitement historique de l'État belge se vérifie à la lumière des définitions Nation, Patrie, État, données par l'éminent chanoine Leclercq dans son traité magistral *Le Fondement du Droit et de la Société* (1933). Nous retiendrons ceci : " Les notions de " patrie " et de " nation " correspondent à " un sentiment fort " et à " une idée imprécise ". Le mot " patriotisme " désigne un " attachement au groupe particulièrement intense et particulièrement sacré " qui tend à subordonner tous les autres (ndlr : l'élément décisif). La Patrie, c'est la terre patriale des ancêtres.

Nation, corrélatif de Peuple, désigne moins le territoire que le lien du sang et de langue, essentiellement, un " vouloir-vivre collectif ", la " cristallisation de l'attachement au groupe autour d'une communauté déterminée ".

Et l'auteur souligne : " ce sentiment de communauté n'est pas stable et peut passer à l'arrière-plan un demi-siècle après, pour faire place à un autre. " Il observait en 1933 déjà : " En 1830, les Flamands étaient unis aux Wallons dans le sentiment de l'unité belge. Au début du XXe siècle, un grand nombre de Flamands se trouvaient en réaction contre la Belgique et portaient leur sentiment national sur la Flandre seule. " (t. I, p. 354).

De fait, la nation flamande entre en concurrence avec l'État belge dès sa constitution. Le peuple wallon en sera la dupe ; il en est aujourd'hui le conjoint délaissé !

Jacques Leclercq précise encore : " dans la plupart des pays d'Europe, " l'État " a été le grand agent de formation nationale ; des frontières délimitées, la communauté d'institutions et la circulation des populations, du moins dans les classes supérieures, étant des agents très actifs de fusion " (ndlr : les élites francophones en Belgique jusqu'en 1950 ; depuis, un *establishment* d'intérêts financiers croisés).

Il relève toutefois que " le sentiment national et le sentiment régional sont deux sentiments de même nature ", mais son distingo est capital : " Le sentiment national n'est qu'un sentiment régional poussé jusqu'au désir d'autonomie ; le sentiment régional est un sentiment national moins vif, qui n'entraîne pas le désir d'autonomie... Un Breton qui revendique une autonomie politique comme garantie et moyen de développement des traditions bretonnes, est un nationaliste. " (t. I, pp. 356-358).

Flamands, Catalans, Basques : même arrière-pensée

Le cahier des revendications autonomistes de la Flandre, constituée en *Vlaamse Gemeenschap*, décrétant que Bruxelles est sa capitale (!) et, cultivant l'ostracisme vis-à-vis du " compatriote " français pour raison de pureté ethnolinguistique, établit surabondamment le nationalisme flamand. Des avantages sont de plus en

plus octroyés à qui opte pour la nationalité flamande à Bruxelles ! Le sabotage programmé des élections européennes, annoncé par les bourgmestres flamands avec, en tête, Jean-Luc Dehaene, vice-président de la Communauté européenne, s'inscrit parfaitement dans cette logique ethnique autour de la Région de Bruxelles.

Le nationaliste flamand n'a rien à envier au nationaliste basque ou catalan, tous deux déterminés à parfaire leur autonomie – beau souci pour Madrid ! On croit entendre le *Vlaamse Leeuw*, l'hymne national flamand, dans le chant catalan : " *Catalunya triomfant / Tonara a esser rica i plena* " (La Catalogne triomphante / Retrouvera richesse et prospérité).

Patrie belgo-flamande en Pays-Bas ? L'impasse

Le communautarisme nationaliste flamand montre une détermination et une constance historique tout à fait remarquables. C'est une lame de fond, par nature destructrice. La lecture des auteurs flamands – peu lus en dehors de la Flandre – est éclairante et fait mieux comprendre pourquoi une " pacification communautaire " dans le cadre belge est un mirage jusqu'à présent récurrent.

Prenons le livre de Manu Ruys, *De Vlamingen – Een Volk in beweging – Een Natie in wording*, (Un peuple en mouvement – une Nation en devenir), paru en 1972.

Outre l'origine dès 1840 et la percée (*doorbraak*) du Mouvement flamand en 1870-1914, on y lit l'actualité frappante du Plan de combat (*Strijdpian*) publié en 1935 par *De Standaard* : " *voor de culturele zelfstandigheid en de nationale solidariteit van alle Vlamingen* " (pour l'indépendance culturelle et la solidarité nationale de tous les Flamands). Les 9 points de ce plan, énoncés dans le livre, constituent précisément les revendications de la Flandre, soit déjà satisfaites, soit reprises dans le cahier officiel des revendications des gouvernement et parlement flamands actuels. M. Ruys observe que ce document de 1935, faisant une référence explicite au " pays réel flamand ", contenait " le programme sur lequel le Mouvement flamand allait fonder son action à l'avenir, aussi, après la Seconde Guerre mondiale ".

La même année, le *Boerenbond* (Fédération agricole flamande) catholique publiait un Manifeste, qualifiant le peuple flamand de Nation, et exigeait que la " Communauté flamande " soit reconnue en droit public.

Chose faite. Et l'année 1936 marquera le tournant, observe l'auteur : " Les minimalistes cèdent la place aux nationalistes qui voient le règlement de la question flamande en dehors du cadre de la Belgique unie. " Ce seront : la cassure en deux du parti chrétien et le Congrès de la " Concentration flamande ", avec Gaston Eyskens (Premier ministre qui enterrera la Belgique unitaire en 1970) revendiquant l'intégration de Bruxelles à la Flandre ! Nous étions en 1936...

Rien n'a changé. Le nationalisme flamand poursuit inlassablement ses objectifs de conquête (Bruxelles, Flandre française), d'autonomie et de séparation, avec une insigne obstination. Le discours est masqué pour ne pas effaroucher le milieu diplomatique européen et " l'ami wallon ", crédule et conciliant.

M. Ruys prévenait en 1972 : " Cette dynamique de la Flandre est irréversible. Les Flamands deviendront de plus en plus néerlandais dans leur langue et leurs conceptions (opvattingen) de plus en plus conscients de leur force politique et de leur potentiel économique. " Et d'évoquer ce qui faisait récemment la nostalgie de l'ancien ministre flamand Louis Tobback : " Y a-t-il place pour un rapprochement (toenadering) avec les Pays-Bas, qui aille au-delà du domaine culturel ? ... Il n'est pas interdit de penser ou de rêver dans cette direction ".

Alois Gerlo, premier recteur de la VUB (université flamande constituée en 1969 en cheval de Troie du nationalisme flamand à Bruxelles), dont l'emblème orange-blanc-bleu est celui des Gueux néerlandais (1), appuyait cet idéal de la Grande-Néerlande dans son ouvrage *Vlaamse Beweging 1965-1980* (1988) : " Être Flamand, être un Néerlandais, c'est une donnée de

nature... L'idée de la Grande-Néerlande continue de vivre. Elle nourrit depuis l'origine et, en tout cas, depuis le Congrès de Gand, de 1849 le Mouvement flamand ". Le mot du ministre Van Cauwelaert en 1919, juste à l'issue de la guerre, est rappelé : " *Vlaanderen eerst, met België als het gaat, zonder België als het moet* ! " (La Flandre d'abord, avec la Belgique si ça va, sans la Belgique s'il le faut !). " On ne peut être plus actuel ! Le destin des Wallons et de la belle et grande culture française ne sera assurément pas d'étouffer dans ce jeu ni dans ce cadre-là. " *La Belgique si ça va pour les Flamands d'abord* " n'est déjà plus l'affaire des Wallons ni des Bruxellois. Le faux nez belge ne convainc plus.

(1) Référence aux patriotes réformés qui adoptèrent le surnom de Gueux et résistèrent, sur terre et sur mer dès 1567, aux soldats espagnols commandés par le duc d'Albe.

Invitation cordiale à tous et à toutes,
militants, candidats, sympathisants ou observateurs

AU 5^E CONGRÈS DU RWF
Le dimanche 16 mai 2004 à 14 heures
au Novotel de Wépion (Namur)

13h30 : accueil :

14h : Interventions des orateurs, présentation du programme et des têtes de liste,

message de deux personnalités politiques françaises,
discours de conclusion par le président Paul-Henry Gendebien ;

16 h : clôture du Congrès.

Comment s'y rendre ?

A la sortie sud de Namur, longer la Meuse en direction de Dinant.

Le Novotel se trouve à environ 5 km, à Wépion
(rive gauche de la Meuse). Grand parc de stationnement.

Bye, bye, l'artiste !



Une douce brise a amené sur notre bureau un exemplaire du *MR ACTU 02*, bulletin trimestriel du Mouvement Réformateur. En dernière page, sous le titre "Nouvelles responsabilités au MR", on peut lire, en lettres minuscules, ce qui suit : " Suite à un comportement fiscal qu'aucun citoyen ne peut accepter, Daniel Ducarme a démissionné de toutes ses fonctions ministérielles. Ce qui était la seule attitude convenable en pareilles circonstances. Le président du Mouvement Réformateur Antoine Duquesne a dès lors procédé à une nouvelle répartition des fonctions ministérielles du MR " (1). Acceptons

donc l'aveu ! Mais une question demeure : pourquoi MM. Michel et Duquesne, dès la découverte du pot aux roses, ont-ils qualifié d' " homme de talent, d'homme créatif (qui avait) la négligence des artistes " l'auteur de " l'Appel aux droits et aux devoirs du citoyen " ?

Alors, Ducarme, responsable mais pas coupable ? On ne sait. De toute façon, Ducarme, connais pas ! Ducarme, connais plus !

(1) Il n'a pas fallu moins de 5 personnes pour remplacer D. Ducarme !

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

UNE ALLIANCE LATINE ⁽¹⁾

Pierre BERTRAND, sénateur honoraire

Le nombre global de locuteurs exprimé en millions, selon l'édition 2000 du *QUID*, se situe à 392 pour l'espagnol, 191 pour le portugais et 175 pour le français. En raison de l'accroissement mondial de la population, selon un ordre moyen de 0,5 % prévu en 2050, les trois langues concernées augmenteraient dans ces mêmes proportions, grâce à la poussée démographique de l'Amérique latine d'une part et de l'Afrique francophone d'autre part, l'Europe enregistrant au mieux un *statu quo*. Relevons que le poids mondial des locuteurs anglophones (500 millions) s'accroîtrait de 0,7 % dans le même temps, suivant les mêmes prévisions. Il est intéressant de noter, conformément à la statistique actuelle, que le français possède le statut de langue officielle dans 30 pays, l'espagnol dans 20 pays et le portugais dans 7 pays. L'anglais est en tête avec 45 pays. Précisons que les trois langues romanes ont une position relativement comparable : elles se situent dans les 10 ou 12 idiomes les plus parlés dans le monde ; elles sont langues officielles dans un nombre important de pays (de 7 à 30), alors que le chinois et le russe sont présents dans 3 pays chacun ; enfin, elles se placent, en leur qualité de langue officielle, immédiatement après l'anglais.

C'est en mars 2001 que se tient, à Paris, le premier colloque entre hispanophonie, francophonie et lusophonie, sur le thème : " Trois espaces linguistiques face aux défis de la mondialisation ". Ce dialogue institutionnel a ainsi regroupé 79 États et gouvernements ⁽²⁾, représentant 1 milliard 263 millions de citoyens sur les 5 continents. Les thèmes débattus ont concerné l'intensification des échanges culturels et des partenariats internationaux, la promotion de la diversité linguistique et du dialogue des cultures. La réflexion a porté sur trois grands thèmes : multiculturalisme, économie et culture, société du savoir et nouvelles technologies. En raison de l'indisponibilité du roi d'Espagne, le 2^e colloque prévu à Salamanque a été transféré à Paris en juin 2002, où les groupes d'experts ont déposé leurs premières conclusions sur le suivi des propositions. Un 3^e colloque s'est tenu à Mexico en avril 2003.

Les trois partenaires veulent réaliser une coopération originale dans des domaines où les trois espaces linguistiques ont agi jusqu'ici en ordre dispersé. Il faut obtenir, par exemple, le respect des règlements sur l'emploi des langues à l'ONU, ou encore gérer la coexistence des langues différentes de chaque

associé, mais étroitement parentes, sur des territoires directement voisins, en Afrique ou en Amérique. Il convient qu'elles répondent ensemble à l'envahissement de l'anglo-américain, qui menace leur diversité naturelle et complémentaire. Il est aussi nécessaire de gérer de façon concertée les autres groupements linguistiques qui avoisinent l'espagnol, le français et le portugais dans le périmètre des trois aires concernées. L'enseignement d'au moins deux langues latines devrait être dispensé par chacune des autorités éducatives en cause. Un programme scolaire plurilingue engendrerait un répertoire associant plusieurs de ces trois langues, maîtrisées à des degrés variables : la parole, l'écriture, la simple compréhension – sans verser dans un perfectionnisme à tout prix.

Le taux élevé de croissance de la population en Amérique centrale et du Sud ne suscite pas d'inquiétudes pour son avenir linguistique. La forte pénétration de l'espagnol dans le sud des USA pourrait y menacer l'anglo-américain. Les autorités des États-Unis envisagent de réagir en y décrétant l'anglais langue officielle, poursuivant ainsi leur politique de strict monolinguisme national qui leur fit opprimer le français en Louisiane. Pour le portugais, les guerres d'indépendance en Afrique n'ont altéré ni sa prééminence ni sa reconnaissance comme langue légale dans ses anciennes colonies. Il en fut de même dans les années '60 en Afrique francophone où le français, langue du colonisateur, a été choisi par les nouveaux États indépendants comme langue officielle. Comment ne pas rappeler ici le mot de Léopold Sédar Senghor : " *le français, ce merveilleux outil trouvé dans les décombres du régime colonial* "... Cette toute récente et triple alliance latine atteste le refus de chacun d'un repli craintif et frileux sur soi-même.

Le rôle moteur tenu par le groupe francophone illustre bien la volonté d'ouverture de notre communauté linguistique et culturelle, contrairement au nombrilisme parfois reproché !

⁽¹⁾ Source : *La Francophonie dans le monde, 2002-2003. Rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie* (OIF).

⁽²⁾ Outre divers chefs d'État (France, Mozambique, Equateur), cinq organisations internationales étaient représentées par leurs secrétaires généraux : l'Organisation des États ibéro-américains, la Communauté des pays de langue portugaise, le Secrétariat de la coopération ibéro-américaine, l'Union latine et l'Organisation internationale de la Francophonie.

Pourquoi pas Confucius ?

Edwine FASTREZ

La Chine Intéresse. C'est un marché inouï, puisqu'il représente plus du cinquième de la population mondiale. Son histoire, attestée par l'archéologie, remonte au XXI^e siècle avant J.C.

La Chine Intéresse tout le monde : les marchands, les touristes, les artistes, les philosophes, les politiques... Les musées européens aussi lui ouvrent grandes leurs portes. En témoignent de très belles expositions comme récemment à Bonn ou à Paris : "Confucius, à l'aube de l'humanisme chinois" au magnifique musée Guimet, dans le cadre de l'année de la Chine en France. Il y a quelques mois, même les Champs-Élysées se laissaient envahir par les cortèges inaugurant l'année du Singe et la tour Eiffel se mettait à rougir de plaisir.

En visitant l'exposition du musée Guimet, l'idée de découvrir la Chine sous la conduite de Confucius m'est apparue comme une évidence. Qui était Confucius ?

Son parcours

Né en 551 avant J.C. dans une famille aristocratique, d'un père trop vieux et d'une mère trop jeune, ce garçon pourra assurer la relève du culte des anciens d'une lignée jadis célèbre. A 3 ans, il perd son père. Sa mère décédera quand il aura 23 ans. Il travaille alors comme régisseur d'un grand domaine où sa bonne gestion est appréciée. A 30 ans, il rejoint la cour du roi Zhou (dynastie régnante de 1050 à 221 avant J.C.) où il s'initie aux rites et se passionne pour la musique.

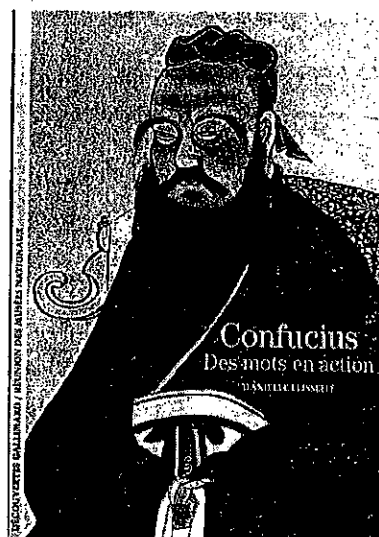
De retour à Lu, son pays natal, on vient à lui pour l'entendre et l'écouter. Il se consacre pendant 15 ans à l'enseignement, s'efforçant de transmettre la sagesse des textes anciens tout en explicitant les leçons de l'histoire. Sa réputation parvenue au duc de Lu, celui-ci le nomme gouverneur de la ville de Zhongou. Il y occupe un poste au ministère des travaux publics, puis accède au poste de ministre de la Justice. Enfin, à 56 ans, il devient conseiller personnel du gouvernement. A l'issue de cet engagement au cœur de la vie politique de son État, plein de désillusion et refusant toute compromission, il décide de se retirer. Commence alors une longue période d'errance d'un pays à l'autre : il propose ses services à différents souverains afin de militer pour un monde meilleur, puis finit par renoncer à toute action politique, rentre chez lui à Lu et devient le sage philosophe et moraliste que la tradition devait retenir.

Son message

1 L'homme de bien

Sage, Confucius l'était certainement, puisque aucune trace écrite de sa main ne subsiste. Son enseignement n'en survit pas moins à toutes les révolutions, conservé dans les "Entretiens", réunis par les élèves de ses disciples. Il retentit encore aujourd'hui, après plus de 2500 ans, de commentaires et d'adaptations à la vie sociale et politique. Son œuvre, à l'origine du confucianisme, est une composante indéracinable de la culture chinoise.

Pour lui, tout individu est perfectible grâce à l'étude. Bien conduite, l'étude ouvre la voie à la vertu et finalement, la vertu l'emporte sur la naissance, formule efficace à la portée de tous et novatrice dans le contexte aristocratique



de l'époque. Par l'étude, en effet, l'homme devient perfectible et peut, le cas échéant, prétendre un jour à gouverner ses semblables.

Sa préoccupation majeure est de faire régner l'ordre dans l'État en formant des hommes qui vivent en conformité avec la vertu. Depuis l'Antiquité, il existe 6 disciplines qui permettent d'apprendre à mettre en œuvre ses capacités physiques et intellectuelles et constituent une excellente préparation aux responsabilités politiques. L'homme de bien doit donc être formé aux 6 arts que sont :

- les rites ; ossature des relations et indispensable à la bonne marche de l'univers,
- la musique souvent associée à la danse,
- l'écriture issue du geste et animée par le rythme,
- la science des nombres, source d'exactitude, d'ordre et d'équité,
- la conduite du char et
- le tir à l'arc : objet de compétitions propices à l'émulation des talents.

2 Le fonctionnaire lettré

Il est recruté grâce à un système d'examens, l'accomplissement personnel se confondant avec la chose publique. On voit ainsi apparaître un véritable corps d'État dont les membres deviennent des personnages clés de l'empire. C'est entre leurs mains que repose le gouvernement.

C'est ainsi qu'à la fin du XVI^e siècle, quand les Européens s'efforcent d'entrer en Chine, ils découvrent une administration à l'efficacité redoutable. Les gestionnaires de cet immense empire appliquent les principes d'un sage, figure d'un lointain passé qui se nomme Confucius.

Les missionnaires jésuites, principaux informateurs de l'Europe des lumières, verront dans le confucianisme l'explication de cette prospérité.

Le Maître, aujourd'hui encore, rayonne au-delà des frontières de la Chine et reste présent tant par sa pensée que par ses descendants. Madame Kong Demao est la représentante de la 77^e génération ! Le sage lui-même pouvait-il imaginer semblable éternité ?

Puissent les "sages" qui nous gouvernent croiser un jour sur leur chemin le message de Confucius !

Biblio : Jean-Paul DESRÔCHE, *Le petit journal des grandes expositions du musée Guimet*, n° 359, 30/10/03 au 29/02/04. Danielle ELISSEFF, *Confucius. Des mots en action*, Paris, Découverte Gallimard, 2003.

FRANCE

Décentralisation, Acte 2

David ROBERT

Avec 36.565 communes, dont 30.000 rurales, 500.000 conseillers municipaux élus, 327 arrondissements, 3.828 cantons, 100 départements, 26 régions et 1,6 millions de personnes travaillant dans le cadre de collectivités territoriales dans 246 métiers différents au statut administratif spécifique, la France détient le record européen du nombre de niveaux administratifs et des collectivités territoriales. Elle possède en effet, la moitié des collectivités locales de l'Union européenne avant élargissement.

Les deux tiers des citoyens pensent qu'il est bien que les 3 niveaux (État, région et commune) coexistent. De plus, ils ne souhaitent pas la suppression du département. Quoique les Français soient centralisateurs et laïcs de tradition et qu'ils considèrent encore souvent que la légitimité d'une décision prise par l'État est plus forte que celle prise par la région, 58 % d'entre eux n'en demandent pas moins qu'on rapproche plus les pouvoirs de décision des citoyens. En fait, ils connaissent encore assez mal leur région et ne réagissent souvent que par rapport à Paris. En comparaison, les départements jouissent d'une plus grande reconnaissance, car ils sont nés avec la République. Il y a néanmoins volonté évidente de mieux répartir les compétences sur le territoire national.

Pour mieux comprendre la décentralisation entreprise par le gouvernement Raffarin, il n'est peut-être pas inutile de rappeler quelques jalons posés sous le gouvernement précédent de Lionel Jospin.

La loi Chevènement du 12 juillet 1999 définit la coopération intercommunale pour un développement cohérent de l'espace urbain ou rural. Depuis 1890, les formes de coopération territoriale s'étaient multipliées. Les lois de décentralisation de Gaston Defferre en 1982-1983 étaient venues en renforcer les dispositifs techniques. Il y avait, en 1991, 14.596 SIVU (syndicats intercommunaux à vocation unique), 2478 SIVOM (syndicats intercommunaux à vocation multiple), 975 syndicats mixtes, 214 districts, 9 communautés urbaines et 9 SAN (syndicats d'agglomérations nouvelles). La loi Chevènement entend simplifier ces structures. Désormais, il n'y aura plus que 3 formes de communautés : la communauté urbaine (ensemble urbain de communes, d'un seul tenant et sans discontinuité de + de 500.000 habitants), la communauté d'agglomération (idem, d'un minimum de 50.000 habitants autour d'une ou plusieurs communes de + de 15.000 habitants) et la communauté de communes (idem de 3.500 à 50.000 habitants). Toutes ces structures sont dotées d'un statut juridique unique : l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). En 2003, il y avait 143 communautés urbaines et d'agglomération et 2.195 communautés de communes.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) dite loi Voynet du 25 juin 1999 poursuit deux objectifs : celui qui vise à mettre en cohérence l'organisation de l'espace rural avec celle des territoires urbains définie par la loi Chevènement et celui qui ambitionne d'aménager

les espaces ruraux et naturels. L'apport principal de cette loi est la consécration de la coopération par la création du " Pays ". Le pays répond à la nécessité de rassembler les établissements humains ruraux selon des critères non plus seulement administratifs, mais aussi géographiques et économiques. Le pays n'est pas un niveau de collectivité locale et n'est pas obligatoirement un EPCI. Le pays est une aire de solidarité entre ville et campagne ; il est chargé de réaliser ou de participer à des projets communs engageant les communes qui le composent.

La décentralisation " Raffarin "

Le 26 mars 2003, la région a fait son entrée dans la Constitution au même titre que les autres collectivités territoriales. Son autonomie financière est désormais garantie. Le référendum local est institué, de même que la péréquation et l'expérimentation. Il s'agit de l'acte 1 de la décentralisation du gouvernement Raffarin.

L'acte 2 de la décentralisation a pour but d'améliorer l'organisation des pouvoirs publics selon le principe de la subsidiarité. Il y a toutefois deux manières d'interpréter ce principe : la répartition des compétences et des pouvoirs. Henri Galno, ancien commissaire au plan, les résume ainsi : *" Les collectivités territoriales font ce que l'État ne peut pas faire ou mal. La subsidiarité peut être interprétée dans l'autre sens : ce sont les communes, les départements et les régions qui ne peuvent pas faire ce que l'État fait. Ce n'est pas politiquement et philosophiquement la même chose et cela n'aboutit pas au même pacte politique. "*

Une loi organisant ce principe de subsidiarité dans le cadre de la décentralisation a été présentée et adoptée le 14 avril 2004 à l'Assemblée nationale par 307 voix contre 179, et 50 abstentions. Il s'agit toutefois d'un vote sans enthousiasme (une partie des députés de l'UMP s'étant abstenue). On sait que le doute s'est installé dans les rangs de la droite par suite du lourd revers qu'elle a subi aux élections régionales. Les élus de gauche ont tenté de faire surseoir au vote de la loi et se promettent de mener la vie dure au gouvernement Raffarin en établissant une sorte de contre-pouvoir par le biais des présidences de région.

Quels sont les enjeux du débat ? Ceux-ci portent surtout sur les moyens financiers qui accompagneront le transfert des compétences. Entre 11 et 12 milliards d'euros seront alloués, dont au moins 3 milliards aux régions pour l'aide aux entreprises, l'apprentissage et la formation professionnelle. Le reste ira aux départements qui hériteront du RMI (revenu minimum d'insertion), l'action sociale, l'insertion, l'entretien des routes nationales. À gauche, on redoute surtout que la France ne devienne inégale selon les territoires. L'opposition craint un désengagement financier de l'État qui entamerait la solidarité nationale et réproche en particulier le transfert du RMI.

À contrario, Marc-Philippe Daubresse, député UMP du Nord, rapporteur de la commission des lois et actuel secrétaire d'État au logement, estimait, avant les élections régionales, que " la principale différence avec 1982 (loi Defferre) est (...) qu'il faudra compenser intégralement les charges transférées. La commission des lois a voté à l'unanimité "

mité qu'il y ait une garantie que l'État contribue à compenser une baisse éventuelle des recettes fiscales. Place au débat. Demain la région est premier décideur en matière économique, demain le département est premier décideur en matière sociale...". Le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin a revendiqué, lors de la présentation du projet de loi devant l'Assemblée nationale, la baisse de la taxe professionnelle en particulier et l'allègement des charges en général. Nicolas Sarkozy, quant à lui, a résumé le projet de décentralisation de la sorte: "Les départements ont une légitimité historique, les régions, une légitimité économique et les communes une légitimité de proximité (...) Nous avons voulu que les régions soient clairement responsables du développement régional, de la formation professionnelle, du transport, des grandes infrastructures et de l'intervention économique. Pour les départements, nous avons voulu leur donner la pleine responsabilité de l'action sociale."

La décentralisation met-elle un terme définitif à l'image jacobine que donne encore d'elle-même la France ? C'est le lieu de rappeler que déjà en 1968, le

général de Gaulle contredisait les réserves jacobines sur le partage des pouvoirs. Sa volonté d'introduire la participation dans l'entreprise, après avoir permis aux régions de participer à la planification, l'a contraint à démissionner par suite de l'échec du référendum de 1969. D'où l'inaction des présidents Georges Pompidou et Valéry Giscard-d'Estaing en ce domaine. Le 15 juillet 1981, Mitterrand reprenait cependant l'idée à son compte en déclarant: "La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire. Elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire.". Néanmoins, selon Henri Gaino, Mitterrand n'opta pas pour la voie du fédéralisme, car il refusait d'établir une hiérarchie entre les collectivités territoriales. "Il a choisi l'unité de la République et non le fédéralisme qui est l'aboutissement inéluctable de la hiérarchie des collectivités territoriales. L'unité de la République n'est pas menacée par cette nouvelle étape de la décentralisation car elle s'inscrit dans le droit fil de 1982. Il ne fait que résoudre des problèmes techniques et un toilettage bienvenu des rapports entre l'État et les collectivités territoriales."

Non ! La France ne méprise pas la Wallonie



Partageant avec l'Assemblée nationale le pouvoir législatif, le Sénat français a le privilège et l'honneur d'être présidé par le deuxième personnage de l'État. C'est, en effet, le président du Sénat qui, d'après la Constitution, assure l'intérim de chef d'État en cas de vacance ou d'empêchement du président de la République. Les pouvoirs suprêmes lui sont alors dévolus. Il veillera, comme le Président, au respect de la Constitution, sera le chef des armées, le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités. Occupant une place de premier plan, il exerce une fonction d'une grande stabilité. Depuis 1958, seuls quatre hommes ont rempli cette charge. C'est dire si la fonction de président du Sénat revêt une importance primordiale dans l'échelle des pouvoirs politiques. Ses positions ne peuvent être sous-estimées, ni ses décisions tenues pour négligeables.

Or le président du Sénat, le 9 février dernier, n'a pas fermé les portes du palais du Luxembourg lorsqu'un public nombreux, français et étranger, est venu écouter deux mandataires éminents de la scène politique belge: MM. Robert Collignon, président du Parlement wallon, et Luc Van den Brande, ancien ministre-président de la Communauté flamande. Le sujet était pourtant délicat puisque la conférence-débat avait pour thème: "Wallons et Flamands, quels avenir ?"

Notre propos n'est pas de revenir sur le contenu de cette conférence-débat qui s'est tenue devant un auditoire fourni et captivé. Le compte rendu en a été publié dans le n° 53 de *Wallonie-France* et, accompagné d'une analyse fouillée, dans le n° d'avril du *Courrier Wallon*, le bulletin trimestriel du Cercle franco-wallon de Paris (1).

Contentons-nous de souligner ici la grande franchise de M. Van den Brande qui, pas plus

sur le sol français qu'à l'intérieur des frontières belges, n'a hésité à exposer en détail le plan flamand en 5 points de confédéralisation de la Belgique. Une fois de plus, on ne peut pas dire que la Flandre avance masquée ! Si les Wallons ne voient rien qui les concerne dans les objectifs de la Flandre, ils ne doivent s'en prendre qu'à leur cécité politique... et à celle, plus grave, de leurs représentants qui leur déconseillent toutes les clés de lecture, jusques et y compris l'alphabet Braille.

M. Christian Poncelet, président du Sénat, ne s'est donc pas opposé à la tenue en ces lieux aussi chargés de signification politique, d'une conférence-débat portant sur la situation interne et l'évolution d'un État voisin. "Non-ingérence mais pas non-indifférence" est bien le principe que la France s'impose à l'égard de la Belgique.

Après cet acquiescement à la confrontation des points de vue wallon et flamand sur le sort de la Belgique, exercice auquel se sont livrées, sous l'œil de Marianne, les plus hautes personnalités de deux régions belges, peut-on encore soutenir que la France se désintéresse de la Wallonie ? Qu'elle la méprise ? Qu'elle la rejette, comme un certain nombre de Wallons s'obstinent à le croire ? Persister dans cette vision erronée des choses équivaldrait à refuser d'entendre l'appel fraternel du destin.

OCULUS



Xénophobie du Blok pour Bruxellois gogos et "tolérance" du Spirit

C'est le temps où les tracts électoraux font florès. Vous avez reçu, Bruxellois, le tract n° 5 de mars 2004 (500.000 exemplaires !) *Feliten-Réali-tés du Vlaams Blok*. Le message imprécateur, l'exploitation à outrance du thème populiste de la sécurité, les amalgames, les généralisations abusives, vous les trouverez de nouveau, les coupables étant connus d'avance, les convaincus étant ceux qui ne savent penser hors du cercle de leurs intérêts privés. Il importe de pousser un peu l'analyse des motivations du Blok en comparant les deux textes de ce tract bilingue. Dans l'encart, "Exit Ducarme", on peut lire : "Décidément pour le MR, Bruxelles est une sous-province wallonne où l'on offre des emplois rémunérateurs aux ratés et aux personnalités louches, bruxellois ou wallons, du parti libéral".

En néerlandais, on lit : "Voor de MR is Brussel duidelijk een soort Waalse onderprovincie, waar dikbetaalde functies worden uitgedeeld aan politiek gebuysden en aan verdachte figuren uit MR-kringen, of ze nu Brusselaar zijn dan wel uit Wallonië komen".

Il y a, entre les deux textes, une différence difficile à circonscrire, certes, mais qui est déterminante. En traduction libre, le texte NI exprime l'idée que le MR ne délègue pas de vrais Bruxellois pour gérer Bruxelles, car il s'agit de Wallons expatriés. En traduisant plus littéralement, cela donnerait : "Décidément pour le MR, Bruxelles est une sorte de sous-province wallonne où l'on offre des emplois grassement payés à des politiciens ratés et à des personnes suspectes **qui, bien que Bruxellois à présent, viennent bien de Wallonie.**

On peut induire, de la différence des deux versions, les points suivants :

- le Blok s'adresse à deux publics différents et module son message en conséquence ;
- Le Blok est un parti flamand, le

substrat de sa pensée est flamand, le texte français est une adaptation à ses objectifs de suffrage ;

- La différence de texte est révélatrice d'un mépris à l'égard des Wallons qui n'ont rien à faire à Bruxelles et n'y ont pas droit de cité ;

- mépris également à l'égard des Bruxellois francophones dont l'origine est majoritairement wallonne ;

- mépris à l'égard de ces Bruxellois francophones jugés inaptes à faire une approche critique des deux textes

- **phobie de la solidarité Wallonie-Bruxelles.** C'est une crainte réelle.

La dialectique du Blok s'appuie logiquement sur l'incohérence du droit électoral de Bruxelles et, pour rassurer les francophones, il rappelle une règle de droit : "en votant pour un parti linguistique néerlandophone (le Blok), vous ne mettez en rien l'équilibre communautaire en cause. Le nombre de représentants dans chaque groupe linguistique au Parlement a été fixé une fois pour toutes. Il y aura 72 représentants francophones et 17 néerlandophones, quel que soit le résultat des élections".

Les premiers responsables de cette aberration antidémocratique sont, à l'évidence, les politiciens francophones. Ne l'oublions pas.

Pour boucler la boucle, on passe d'un tract émanant de l'extrême droite à un autre, distribué par la gauche socialiste *Spirit* (Machelen-Diegem).

Il est notamment question d'une campagne de sensibilisation linguistique. L'ASBL *De Rand* (le pourtour, la ceinture, sous-entendu de Bruxelles) organise de nouveau, en collaboration avec la province du Brabant flamand, une campagne adressée aux commerçants et aux enseignants.

La commune de Machelen-Diegem assure sa collaboration pour la 2^e fois à cette campagne.

Dans une lettre adressée aux commerçants par la commune, ceux-ci sont encouragés à parler toujours NI à leur clientèle (*in hun zaak te praten*). Les commerçants reçoivent un panonceau des heures d'ouverture et d'autres gadgets grâce auxquels les clients seront informés et ainsi se rappelleront qu'ils pourront, sans hésitation, pratiquer leur NI avec ces commerçants (*sic*).

Idem à l'égard des enseignants qui pourront donner ainsi à leurs élèves la chance de pratiquer le NI aussi en dehors des locaux scolaires.

Par ailleurs, il est demandé aux commerçants de ne pas passer à une autre langue (le français n'est pas cité par hypocrisie et de crainte d'être accusé de racisme) lorsqu'ils entendent que leur client ne maîtrise pas encore (*nog niet*) parfaitement la langue néerlandaise (sans doute s'agit-il des militaires américains de l'OTAN proche ?).

En conclusion, je conseille vivement aux francophones en général et à ceux de la périphérie en particulier qui entretiennent une vision œcuménique des partis de gauche de lire la littérature du parti socialiste flamand *Spirit* "dans son jus".

Jean DUFRANE (Bruxelles)

Communauté française ou francophone ?

Doutant de la véracité d'un article de presse paru à la fin de 2003, j'ai demandé à la présidente du parlement de la Communauté française, Mme Françoise Schepmans, si son projet de remplacement de "Communauté française" par "Communauté des Francophones de Belgique" était réel. Mme Schepmans m'a confirmé son projet parce que "le qualificatif actuel de notre Communauté entraîne systématiquement une confusion auprès de nos partenaires étrangers et que, dans le cadre de (ses) relations au sein de la Francophonie ou de l'Union européenne, (elle) a été maintes fois confondue avec une Présidente d'Assemblée parlementaire française". Est-il vraiment ca-tastrophique d'être "confondue" avec une parlementaire française alors qu'il lui suffit de se faire désigner comme "présidente de la Communauté française de Belgique" ? Ce qui aurait l'avantage de ne pas se faire "couvrir" par des francophones qui ne sont pas de langue maternelle française. Car, c'est bien là que le bât blesse dès que l'on ne veut pas tenir compte de l'étymologie du mot francophone, usité par erreur, ou avec intention, par une certaine presse et les parlementaires eux-mêmes.

Cette proposition est claire : il s'agit pour les Wallons d'être infiltrés par les Flamands francophones. Voici

d'ailleurs ce qu'écrit encore Mme la Présidente: "Le terme de 'Communauté des Francophones de Belgique' met davantage en lumière le fait que notre Communauté réunisse au travers d'un lien interpersonnel l'ensemble des Francophones de Belgique, qu'ils soient évidemment wallons, bruxellois, mais aussi qu'ils habitent

en Région flamande".

C'est bien de l'infiltration! Les francophones vivant en Flandre n'en sont pas moins Flamands; ils y habitent par intérêt et y ont fait souche. Ce sont eux, sans doute, qui viennent acheter nos terres et nos maisons (voir les Fourons). Serait-ce là préliminaires à une plus ou moins lointaine Grande-Néerlande?

D'autres réflexions s'imposent devant ce changement futur d'appellation de notre Communauté. Mais pourquoi devrions-nous subir le choix des seuls élus et électeurs bruxellois, sachant qu'en matière linguistique - comme en d'autres d'ailleurs - ceux-ci sont plutôt

perméables à la volonté flamande et de diverses façons?

Pourquoi, en quelque sorte, devrions-nous être dépouillés de notre identité? Elle est indubitablement française et il est erroné de l'assimiler à celle de "francophones", qualificatif désignant les personnes qui ont fait le choix de parler le français, mais qui ont une autre langue maternelle: anglaise, allemande, etc. ou néerlandaise!

Ce fut hier l'enseignement des linguistes les plus chevronnés, mais aujourd'hui, on ne les lit plus dans nos périodiques wallons (1). Sans doute ont-ils renoncé à ramener à la raison ces Wallons ignorants de leur identité sous la pression de médias au service d'un régime aux mains de gens viscéralement anti-français.

Si l'on choisit de parler couramment une langue étrangère, on devient germanophone, anglophone, etc., tout en sachant que notre langue maternelle, qui conditionne notre vie, est et restera le français. Alors, devons-nous accepter d'être autre

chose que ce que nous sommes? Hélas! nous ne sommes pas assez vigilants, sinon nous prendrions la plume pour signifier à Mme Schepmans et à ses collègues notre désaccord quant à ce changement d'appellation. D'autant plus que ce projet coïncide avec les écrits d'un certain Monsieur H. qui vient de rabaisser les membres des partis et mouvements wallons au rang d'anciens collabos, utilisant les erreurs passagères de quelques-uns pendant la Seconde Guerre mondiale. (...)

La conférence-débat (ndlr: du RWF), du 16 février dernier à Ath, a fort heureusement remis les choses au point, face à un auditoire nombreux et attentif. Il n'y a plus qu'à espérer que l'électeur s'en souvienne.

Georges BOREUX (Blandain)

(1) Wallonie-France n'a pas l'impression d'appartenir à cette catégorie.



L'escamotage de la Nation

Avez-vous remarqué que plus personne, aujourd'hui, ne se hasarde à parler d'une nation commune aux Flamands, Wallons et Bruxellois? La nation belge a fait son temps. Nos voisins du Nord n'en parlent même plus. Hervé Hasquin ne s'est pas gêné pour dire qu'elle était inexistante, seul parmi le personnel politique de langue française.

Mais peu importe que l'ivresse soit passée pourvu que l'on garde le flacon: fédéralisme déjà dépassé par le confédéralisme, lui-même antichambre du séparatisme. C'est le calcul fait par les petits maîtres qui nous gouvernent, pour qui l'essentiel est de garder du pouvoir, le pouvoir, le plus grand pouvoir possible.

Et qu'on ne les embête pas surtout en posant d'impertinentes questions sur l'identité des Wallons! Tout est disposé pour que cette question jugée oiseuse, alors que la perspective du grand divorce hante tous les esprits, n'effleure pas la conscience de nos concitoyens. La clé de l'identité est à chercher dans l'Histoire. Sujet tabou au sein d'une Communauté française

qui chloroforme les Wallons. Que savent-ils de leurs passés au-delà des horizons à la Pirenne?

La vérité nue est que le devoir de mémoire ne peut en aucun cas affecter les intérêts de l'establishment. Ebranler les colonnes du Temple? L'effroi a gagné tous les échelons d'une hiérarchie qui n'est pas uniquement politique. Le repli sur soi prévaut.

Les contestataires que nous sommes dénoncent, en cette veille électorale, le comportement d'une classe parlementaire qui se prête à la mise au rancart de toute référence à la Nation. Si elle n'est pas belge, elle doit être française. Nous l'avons écrit et nous le proclamons. Qu'on ouvre tout grand le dossier de l'Histoire et qu'on cesse d'accréditer la version des fondateurs bourguignons qui furent les rivaux les plus dangereux des rois de France.

Reste que la Nation ne se confond pas avec l'État. Rappel dont on mesure l'importance en un temps où de vastes redistributions de compétences s'opèrent à travers comme à l'intérieur des frontières entre pouvoirs publics.

Pour ceux qui se réclament de la Nation

française - et il en est de tous les bords - l'arrimage à la V^e République, engagée résolument sur la voie de la décentralisation, est un impératif. Arrimage, alors que l'Europe est instable? Il n'y a pas d'autre issue pour la Wallonie alors que les médiocres qui la gèrent, peu férus d'identité, se cramponneront, sans aucun doute, à une patrie régionale et folklorique. Dans l'affrontement qui s'annonce et qu'avivera la faillite de l'État belge, il faut que les Wallons voient s'ouvrir, devant eux, les portes de leurs passés. Qu'ils aient le contrôle d'un ministère désormais remembré de l'Instruction publique. Que les historiens jettent aux orties les œillères imposées et fassent de l'Histoire une relecture qui éclaire le présent et l'avenir dans un continent aux normes complètement neuves.

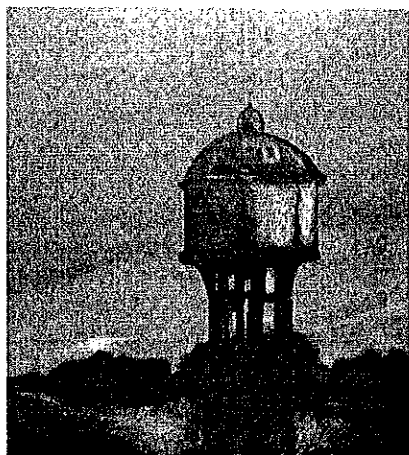
Terminons en disant que la perspective ébauchée concerne toutes les couches de la population et donc de l'électorat. Il n'y a pas de modèle unique de l'indispensable arrimage à la République française.

CHANTECLER

DES GOÛTS ET DES COULEURS

Louis LOUIS, paysages et portraits

Guy DENIS



Le Château d'eau (2002)

Louis LOUIS, né en 1950 dans la région de Charleroi, vit et travaille à Bruxelles. Il fit ses études à l'Institut Saint-Luc à Ramegnies-Chin (Tournai) en Arts décoratifs, et à l'École Supérieure d'Architecture et des Arts Visuels de Bruxelles.

Depuis quelques années, quelques artistes retournent à la peinture, mieux, reviennent au réalisme d'antan, malgré la photographie omniprésente, malgré l'extension exponentielle des installations, de l'art conceptuel et la multiplication fort intéressante de nouvelles

propositions artistiques, telles les *biotech-art*, *computer-art*, etc.

Louis LOUIS est un de ces rares artistes belges professionnels. Il a exposé dans la plupart des pays d'Europe via ses galeries Gnaccardi de Bologne (Italie) et La Louve. Son inspiration réaliste et sa technique classique parfaitement maîtrisée par des années de pratique, en ont fait un artiste important dans le paysage artistique de ce pays. Son œuvre s'adresse à tout public, tant sont opérantes la magie des couleurs et la rareté de son style.



Brume 1 (2002)

Le catalogue *LOUIS LOUIS, Portraits et Paysages*, abondamment illustré en couleur, est disponible en galerie ou par courrier, de même que la revue trimestrielle *Les Feuilles de la Louve* à laquelle sont abonnés la plupart des musées belges.

Pour obtenir la *news-letter* électronique mensuelle de La Louve, s'adresser à la Galerie La Louve SA, rue Saint-Orban, B 6860 Louftémont / Légglise,

Tél./fax : 0032 (0) 63 42 42 02 ;

site web : www.lalouve.fr.st

Courriel : denisguyvatelli@yahoo.fr

La Louve continue de la sorte son exploration de grands artistes belges vivants : Louis LOUIS après Edmond DUBRUNFAUT et Camille DE TAEYE, à côté de ses expositions 'prestige' d'artistes majeurs du XXe siècle, souvenons-nous, Man Ray, Duchamp, Picasso, Miro et, récemment, Rembrandt et Goya.

En juin et juillet 2004, ce sera le tour de Jean FAUTRIER, l'inventeur de l'informel et du matiérisme, rien de moins !!!

Le 3 octobre 2004 à 12 h.
le Cercle franco-wallon de Paris organisera

UN BANQUET RÉPUBLICAIN FRANCO-WALLON
à la guinguette Le Martin pêcheur à Champigny-sur-Marne
(Un plan sera fourni aux participants)

P.A.F. : 38 euros (vin rouge, blanc ou rosé compris... et à discrétion)
Orchestre musette

Renseignements et inscriptions : s'adresser à Jacques Liénard.
49 B, Avenue de Gerlache, 4000 Liège, tél. et télécopie : 04 253 26 47.
Cpte bancaire : 063-0088539-13



ECHOS DE FLANDRE

*(Des Flamands
parlent
aux Flamands)*

Comme annoncé dans le précédent *Wallonie-France*, Mia De Vits quitte la présidence de la FCTB pour conduire la liste européenne du SP.A. En 1995, Robert Voorhamme avait déjà franchi le Rubicon. Devenu échevin d'Anvers et député flamand, il confie à la revue *Doorbraak* d'avril 2004 : "De Vits constituait une des dernières chances pour arriver à un nouvel équilibre communautaire au sein du syndicat. Si les Wallons n'abandonnent pas d'urgence leur réflexe unitaire, la scission est inévitable. (...) En martelant le thème de la solidarité, les Wallons vont obtenir l'effet inverse. La solidarité ne peut subsister que si chacun y trouve son compte".

Les médias du nord ne jouent pas aux laquais de Laeken, comme la RTBF. La télévision flamande a proposé en primeur à 409.500 téléspectateurs (!) un documentaire anglais sur le pillage du Congo par Léopold II. La presse flamande n'est pas demeurée en reste. Ainsi, Paul Geudens (*Gazet van Antwerpen*, 05/04/04) cite Émile Vandervelde, l'ancien tribun du Parti Ouvrier Belge, qui surnommait le Cinquantenaire "l'Arc des mains coupées". Il remarque par ailleurs que l'auteur du documentaire n'a pu compter sur la participation des historiens francophones, ceux-ci estimant que leurs déclarations pourraient nuire à leur plan de carrière. Ah, toujours ce manque de courage intellectuel au sud du Royaume ! Dans la foulée, le quotidien anversoïse compare les *Win for life* des monarchies hollandaise et belge : "Aux Pays-Bas, la Reine Beatrix perçoit une dotation annuelle de 3,877 millions d'euros ; Willem-Alexander, 929.000 euros ; Maxima (leur Mathilde !), 820.000 euros et le Prince Bernhard, 637.000 euros. De son vivant, la Reine mère Juliana (leur Fabiola !) recevait 1.000.000 d'euros. En Belgique, le Roi Albert perçoit 7,5 millions d'euros ; Fabiola, 1,3 millions d'euros ; Philippe, 854.000 euros ; Astrid, 296.000 euros et Laurent, 284.000 euros. Au total, les Pays-Bas octroient 6,263 millions d'euros pour 16,3 millions d'habitants, tandis que la Belgique verse 10,234 millions d'euros" (ndlr : pour 10 millions d'habitants). Et le Flamand de compter ses sous : "C'est 1,02 euro par Belge et par an contre 0,44 euro (ndlr : en fait, 0,38 euro) par Néerlandais." Conclusion : les Saxe-Cobourg coûtent plus de 2,5 fois plus cher que les Orange-Nassau...

Rik Van Cauwelaert (*Knack*, 07/04/04) souligne les incohérences de Patrick Dewael qui, comme ministre-président de la Flandre, s'était prononcé pour la suppression pure et simple des facilités linguistiques. Il avait d'ailleurs fait inscrire le point dans l'accord gouvernemental. Aujourd'hui, le même Dewael

menace de sanctions les bourgmestres flamands qui boycotteront les élections européennes pour forcer la scission de l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde. Paul Van Grembergen, ministre régional flamand et coreligionnaire de Leo Peeters, le père de la circulaire, a déjà annoncé qu'il resterait de marbre.

Le 16 avril (site *cdenv.be*), le *Vlaams Kartel* CD&V + N-VA a dévoilé son manifeste électoral intitulé "Les Flamands méritent plus de respect". Rien de bien neuf : la Belgique, devenue confédérale, y est vidée de sa substance et la Région de Bruxelles-Capitale, réduite à un rôle de figurant. En page 3, on peut lire : "Nous renforçons la présence flamande dans la périphérie en supprimant les facilités et par une politique du logement qui permette aux Flamands d'acheter des terrains et des maisons à des prix abordables". Voilà des mots qui flirtent avec le concept de "préférence nationale" cher à l'extrême droite !

Louis Michel a montré quelques signes de fébrilité en déclarant qu'il mettrait tout son poids dans la balance pour empêcher le retour du CD&V au pouvoir, car ce serait mauvais pour le pays (*Standaard*, 10/04/04). Il parle d'une "arrogance presque physique" (*sic*) de Pieter De Crem qui se voit déjà ministre de la Défense nationale. On se souvient que le Maître de Jodoigne-Geldenaken a également annoncé qu'il se retirerait en France (dans le Cotentin, chez son ami Ducarme ?) en cas de participation du *Blok* à un quelconque niveau de pouvoir.

L'ancien Premier ministre Mark Eyskens, un des derniers unitaristes du CD&V, avance deux objections à l'indépendance de la Flandre (*Standaard*, 04/03/04) : "La disparition de la Belgique entraînerait probablement pour la Flandre la perte de Bruxelles, siège de l'OTAN et d'institutions européennes, ainsi que l'arrivée de la France à la frontière la plus au sud du nouvel État, ce qui représenterait un risque non négligeable de francisation de la Flandre méridionale". On en déduit que ce fin politique prévoit la réunion de la Wallonie à la France en cas d'écclatement du pays ! Sur le même thème, des intellectuels flamands ont tendance à réfuter le réunisme pour mieux prôner une Wallonie indépendante, terre d'investissements pour la Flandre. Sans les inconvénients de la solidarité fédérale...

Si la *Lettre au Roi* de Jules Destrée ("Sire, il n'y a pas de Belges") fait partie de l'Histoire, Paul Belien (revue *Secessie*, *Het rattachisme als dreigement*, avril 2001 sur le site *secessie.nu*) a retrouvé une lettre de 1917 de Charles Magnette, Grand Maître au Grand Orient de Belgique et parlementaire libéral liégeois, qui colle encore à l'actualité : "Il est intolérable que 4,5 millions de Flamands vont décider du sort de 3 millions de Wallons. Plutôt que de vivre sous le joug des Flamands, plutôt qu'une culture et une langue qui ne sont pas les nôtres, les Wallons rejoindront un espace où les poussent des affinités de race, de langue et de mœurs : à la France". (restitué en français d'après la traduction de Paul Belien, Archives royales de Bruxelles, Fonds Havre n° 242).



ÉPINGLÉ DANS LA PRESSE

Faut-il le dire ?

Oui, sans doute ! La Belgique occupe, en matière économique, la 12^e place parmi les Quinze formant l'Union européenne (P. Servaty dans *Le Soir*, 24/03/04).

La veille, M. Baudouin Velge, président de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), avait dévoilé cette peu flatteuse situation. On la doit au marché de l'emploi dont le taux d'occupation stagne à 60 % – alors qu'il est en hausse dans le reste de l'Europe ! –, les personnes les plus touchées se situant dans la tranche d'âge 45-55 ans (plus de 26 %). Autre cause importante, le taux élevé d'imposition (jusqu'à 49 %) des bas salaires.

Selon M. Velge toujours, la faute en serait au gouvernement qui aurait tardé à entreprendre certaines réformes (ndlr : quid alors des retombées des baisses d'impôts annoncées à grand fracas ?).

A la lumière de ce qui précède, deux remarques s'imposent :

- On n'ose sans frémir penser à la place que pourrait occuper le "cher petit royaume" lorsqu'en mai prochain, l'Europe aura absorbé les dix nouveaux pays. Il y a grand risque de le voir reculer encore derrière la Hongrie, la Slovaquie, l'île de Malte et peut-être même derrière deux ou trois autres !

- L'analyse de la FEB porte sur la Belgique entière, mais ne serait-il pas intéressant de poser un diagnostic distinct pour la Flandre et la Wallonie ?

Verhofstadt, Liégeois d'une heure

Venu dans la Cité ardente le 23 mars à l'invitation de l'Association Le Grand Liège, "notre" Premier s'est d'abord copieusement gobergé, selon Eddy Lambert (*Le Soir*, 25/03/04) puis, repu, a délivré son message.

Comme de bien entendu, il a plaidé pour "davantage d'Europe", censée redonner des couleurs à tous et notamment aux Liégeois. Il semble ne pas avoir convaincu son public. Ainsi, le bourgmestre Willy Demeyer, lui a renvoyé la balle : "Si l'Europe est source de progrès, elle peut aussi amener des problèmes", tel celui posé par une toxicomanie grandissante. Le débat, qui s'est alors focalisé sur ce thème, certes douloureux, a conduit Verhofstadt à répondre en "langue de bois (où il excelle) autant usée en politique que la promesse électorale", a ricané le journaliste. En tout cas, ce fut une belle réunion avec du beau monde et un beau menu, quant au résultat pratique...

Car enfin, ce soir-là, a-t-on parlé du nécessaire redéploiement économique de la région liégeoise ? On ne sait.

FGTB : risque de division ?

Annoncée le 8 mars, la sortie de la présidente du syndicat socialiste a démontré qu'une fois de plus, en Belgique, rien n'échappait au problème communautaire. Pour justifier son départ, la "camarade" Mia De Vits, qui pilotera la liste européenne des socialistes flamands, a accusé les Wallons de refuser un syndicalisme moderne.

Bien que certains syndicalistes flamands aient contesté le point de vue de Mme De Vits, il est incontestable que le ver est dans le fruit.

Alors demain, assistera-t-on à la division d'une des dernières citadelles belgicaines ? Tous les commentateurs de presse tombent d'accord : si la puissante organisation syndicale, dont les gros bataillons sont wallons, se morcèle, la scission de la Sécu risque fort de suivre.

A ce sujet, rappelons ici les positions du leader CD&V Luc Van den Brande, exprimées à Paris le 9 février : il réclamait la scission des "deux piliers" de la Sécu fédérale que sont la politique familiale et les soins de santé. Selon le même, qui veut une "nouvelle Belgique", les deux États confédérés (la Flandre et la Wallonie) "ristourneront" à ce qui restera de l'État central.

Ristourneront quoi ? Ce qu'ils voudront ou ce qu'ils pourront ? La réponse est claire : la Flandre pourra, mais ne voudra pas (ou si peu !) et la Wallonie, qui voudra, ne le pourra pas. Conclusion : un État, curieusement dit "confédéral", sera le dernier avatar de l'État belge.

Une haute administration dépolitisée ?

Dirk Vanoverbeke (*Le Soir*, 11/03/04) a courageusement essayé de voir clair dans la procédure de réforme de l'administration. La lecture de l'article laisse rêveur et ce n'est pas la faute du journaliste ! Jugeons-en.

Les trois partis traditionnels ont fait passer un train de nominations par le décret du gouvernement de la Communauté française (27 mars), garantissant aux agents déjà nommés des mandats de 5 ans, ce qui leur permet d'avoir un pied dans la place. Le même décret stipulait encore que "pour garantir l'objectivité des nominations" (sic), les candidats devraient "obtenir un brevet de management délivré par l'école d'administration publique" (ndlr : il s'agit apparemment de l'Institut européen du même nom)... sauf que les agents déjà nommés (à partir du grade de directeur général adjoint) en sont dispensés !

Et comme environ 50 agents de haut niveau sont dans le cas, on voit que les trois partis ont bien préservé leur influence. Mieux encore, "le gouvernement de la Communauté française vient d'entamer la procédure de sélection pour les 15 derniers postes vacants de fonctionnaires dirigeants de l'administration. La commission du jury de sélection est composée d'une série de fonctionnaires de la Communauté représentant les intérêts des trois partis au pouvoir et est présidée par Marc Van Hemelrijck, administrateur général du Selor, le bureau de sélection fédéral. Cet unilingue flamand présidera donc la commission de sélection appelée à désigner les fonctionnaires dirigeants de la Communauté française. (...) Le train des nominations politiques est sur les rails. Très loin de l'objectivité promise..."

Fallait-il être naïf pour croire à la fin de l'influence partisane !

Oh ! funérailles !

Le premier enterrement s'est déroulé en Wallonie le 17 mars ; c'est celui du plan de réforme du fond des communes, plan bichonné par M. Michel Jr, ministre de l'Intérieur wallon, et mis en terre, dans l'intimité, par le parlement régional.

André Antoine (CDH) a d'abord planté les banderilles : les crédits sont arbitrairement octroyés et la partialité est la règle dans le plan charlemichélien !

Van Cau (PS), président du susdit parlement, a ensuite porté l'estocade : le plan de réforme a été trop peu étudié (ndlr : ou trop bien ?). N'avantage-t-il pas outrageusement les communes du Brabant wallon (souvent libérales) en leur assurant des augmentations de dotation de 45 %, alors que celles du Hainaut n'obtenaient que 6 % et les liégeois... 1 % ! Non, a conclu Van Cau, on reverra la copie après les élections. Ambiance très amicale le lendemain, paraît-il, au Conseil des ministres wallons. On a même ri des empoignades de la veille ! Tous copains, quoi ! Comme larrons en foire ? Les secondes funérailles ont eu lieu aussi le 17 mars, mais cette fois au gouvernement de la Communauté française où l'on a croisé le fer à propos du plan de réforme de l'enseignement primaire voulu par Jean-Marc Nollet (Ecolo).

Déjà partiellement entré en vigueur, ce projet devrait réorganiser les 6 ans du fondamental en cycles de 2 ans afin d'éviter le redoublement et de laisser l'élève progresser à son rythme. Nollet a proposé de rejeter l'application de son plan en 2010 au motif que les enseignants lui avaient fait savoir non seulement qu'ils ne disposaient pas des moyens *ad hoc*, mais encore qu'une bonne mise en train de la réforme impliquerait davantage de personnel pédagogique. Bref, on a, une fois de plus, mis la charrue avant les bœufs !

Finalement, après d'âpres discussions et pour ne pas mécontenter le PS, il a été décidé de démarrer en 2007. D'ici là, il faudra bien sûr trouver les gros sous. Ce ne sera pas une mince affaire pour une Communauté française très désargentée. Simple suggestion : lors des prochaines et rudes négociations communautaires, la Communauté n'obtiendrait-elle pas quelques rogatons des Flamands ? Il suffira pour cela de leur céder quelques avantages substantiels à Bruxelles, par exemple.

Un thriller flamand !

Eh oui ! c'est un polar intitulé *La mémoire du tueur*.

"On a enfin notre revanche (sur les productions américaines), jubile son réalisateur, Erik Van Looy, qui s'est confié au *Journal du Dimanche* (11/04/04)... Pourtant, mon film fait écho à une actualité plutôt dramatique".

Et faut-il dire prémonitoire, puisque le livre a été écrit en 1985 ! "Guerre entre police et gendarmerie flamandes, réseau de pédophiles remontant jusque dans les plus hautes sphères de l'État. (Cela fait) penser à l'affaire Dutroux, ajoute l'auteur qui, conscient des troublantes similitudes, a réécrit son scénario et le situe prudemment en 1995, juste avant que n'éclate le vrai scandale.

"Erik Van Looy attend beaucoup de la sortie de son film en France. Son avenir en Belgique francophone et dans une grande partie de l'Europe en dépend. Il est plus facile pour un film flamand de sortir à Bagdad qu'à Bruxelles ! Il existe une sorte de mur palestinien entre les deux Belgique au niveau culturel. Aucun film wallon ne marche en Flandre, sauf si les frères Dardenne gagnent une palme à Cannes" "...

La mémoire du tueur fait un tabac en Flandre. Aura-t-il le même succès en Wallonie au vu du procès d'Arion ?

Jacques LIÉNARD

Islam et interdits

Après *Le Soir*, *La Libre* a interviewé Anne-Marie Delcambre, islamologue et professeur d'arabe au lycée Henri IV, à

propos de son livre récent *L'Islam des interdits* (1) qui connaît un succès croissant. Il nous a paru nécessaire, après le monstrueux attentat du 11 mars à Madrid, d'en publier de longs extraits (mise en ligne le 23 mars ; propos recueillis par Rachel Crivellaro) :

Q. : Dans votre livre, vous vous attachez à démontrer que l'islamisme trouve ses racines – ou en tout cas de quoi l'alimenter – dans les textes de l'islam ?

R. : Je persiste et signe (...) On veut nous faire croire à une espèce d'islam "laïcisable" et l'on évacue complètement l'islam juridique, celui-là même qui édicte les interdits pratiqués par 80 % des musulmans. Je pense que ce sont surtout les musulmans "éclairés" qui escamotent cette réalité. Ils se disent : moins on en sait, moins on en dit, moins on excite la haine religieuse. Les catholiques français participent aussi à cette contre-vérité qui clame que toutes les religions sont équivalentes. C'est délirant. Les catholiques font de l'angélisme. Alors qu'ils ont été très loin pendant le Moyen Âge en propageant la légende noire de Mahomet, aujourd'hui qu'il n'y a plus de dogme ni de Christ à défendre, on répugne à faire des distinctions entre les religions. Soyons clairs : il ne faut pas craindre les musulmans mais bien les textes de l'islam.

Q. : (Le Prophète) a fait l'apologie du terrorisme ?

R. : Il faut poser la question à l'islam : pourquoi la tentation terroriste est-elle partagée par un si grand nombre de musulmans qui viennent de différents peuples ? Les racines de ce terrorisme islamique existent bien dans les textes dans les textes fondateurs. C'est ce qui explique sa force d'attraction dans le monde musulman. Ses chances de survie dans les années qui viennent sont réelles. Le recours à l'islam violent, justifié, est une grande tentation pour certains, pour pouvoir se faire entendre par la terreur comme l'avait fait le Prophète à Médine. Le Coran comporte un grand nombre de sourates "fulminantes" et de versets "colériques".

Q. : La Bible contient aussi des passages qui pourraient être interprétés comme des incitations à la violence et le catholicisme n'est pas exempt d'excès...

R. : C'est vrai, mais l'Évangile et le Coran ne peuvent pas être mis sur le même pied, car ils n'ont pas les mêmes conséquences pour la société. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut exonérer le catholicisme de ses sanglants dérapages, (notamment) l'Inquisition. (...) Dans le Coran, on établit une différence entre les êtres humains, alors que dans l'Évangile, tous sont sur pied d'égalité. Par ailleurs, et surtout, entre les deux religions, le statut du texte n'est pas le même. Chez les chrétiens, Dieu s'est fait homme, on parle d'incarnation et Jésus est un modèle. Chez les musulmans, Dieu s'est fait verbe, on parle d' "inverbation", c'est le texte qui est le modèle. Les musulmans sont victimes du poids de leurs textes qui ne peuvent plus être modifiés. C'est ce que Derrida a appelé la "clôture des textes". (...)

Q. : L'expansionnisme des codes de conduite occidentaux (notamment grâce aux images) n'est-il pas de nature à affaiblir l'influence de ces textes ?

R. : Oui et non. Il est vrai que les codes occidentaux, comme la séparation des pouvoirs temporels et séculiers par exemple, deviennent petit à petit la norme dans les pays musulmans. Mais, il n'en demeure pas moins que certaines pratiques religieuses persistent bien plus que dans d'autres confessions. Il est très difficile pour un musulman de se détacher de sa culture

religieuse, car il s'agit d'une culture complexe qui régit la vie des individus dans les moindres détails, même les plus intimes comme la manière de faire l'amour. L'évolution est bien sûr quelque peu différente dans nos contrées. La laïcité obligatoire a pour conséquence d'opérer une distanciation. A titre d'exemple, les prescrits de l'islam interdisent aux femmes de s'habiller en hommes. Aujourd'hui, la plupart de nos étudiantes d'origine musulmane portent le pantalon. Il est clair que l'on assiste à la naissance d'une culture concurrente à l'islam, même si issue de cet islam matriciel."

(1) éd. Desclée de Brouwer, Paris, 2003, 145 pp.

" La République et le sacré "

Ces mots forment le sous-titre de l'opuscule de Régis Debray (1), membre de la commission française réunie pour examiner le projet de loi sur les signes religieux " ostensibles " dans les écoles.

Au nom du respect de la laïcité, il nous explique pourquoi il a été partisan du vote d'une loi en la matière. Nous extrayons, de ce texte lucide et argumenté, le passage suivant (p. 18) : " Ce n'était pas être antichrétien, au temps de Franco, que de dire non aux léglons du Christ-Roi. Bernanos et Mauriac ont bien servi l'honneur chrétien. Ce n'est pas être antisémite que de réprouver la politique coloniale d'un gouvernement à Tel-Aviv, et nombre de juifs qui s'en démarquent ne désavouent pas leur confession. Ce n'est pas être islamophobe que de dire halte à une prétendue prescription religieuse se réclamant assez douteusement du Coran (et quand bien même ce serait à juste titre, nous n'avons pas à entrer dans ce débat théologique). La Tunisie musulmane l'a fait par circulaire, et la Turquie par une loi, y compris pour la fonction publique. Si seul l'islam peut réformer l'islam, nous pouvons et devons, de l'extérieur, l'y aider ; et se faisant, tendre la main aux éclairés de cette culture décidés, à leurs risques et périls, à assurer son avenir. "

Pierre-René MÉLON

(1) Ce que nous voile le voile - La République et le sacré, Paris, éd. Gallimard, 2004, 52 pp.

Solutions du jeu de la p. 10 :

A-4, B-1, C-5, D-2, E-3.



" Conflit belgo-belge en France "

Le débat Collignon - Van den Brande du 9 février dernier à Paris n'a pas fait que des heureux. Toujours bien informé en coulisse, Père Ubu en témoigne dans son n° 672 du 19/02/04 : " Comme à l'accoutumée, Robert Collignon se montra résolument anti-belge. Luc Van den Brande, à la fois déterminé et agressif, séduisit l'assemblée par un discours dépourvu d'ambiguïté : vivement le confédéralisme ! Il eut le mot de la fin en s'adressant aux Wallons : ' agissez au lieu de réagir ! '.

L'assistance avait compris que tout dialogue entre Flandre et Wallonie devient impossible et que la Belgique se dirige vers la dislocation.

A l'ambassade de Belgique, on ne décolère pas. D'abord, parce que les deux ambassadeurs des Régions en France, le Flamand Alvoet et le Wallon Hotermans, étaient présents au premier rang et contents de l'être, et qu'ils cautionnaient en quelque sorte les déclarations de Collignon et de Van den Brande !

Pauvre État belge, ô Belgenland !

Mais il y a plus : l'Ambassadeur de Belgique, Pierre-Étienne Champenois, avait déployé des efforts ridicules auprès du Quai d'Orsay, pour tenter de faire annuler la soirée du Sénat ! En vain... Et les pressions belges exercées par la rue de Suresnes sur la présidence du Sénat irritèrent au plus haut point. En désespoir de cause, notre Ambassadeur Champenois (...) commit une nouvelle bourde. Il faut avouer qu'il excelle en la matière (...)

Toujours est-il que le maladroît Champenois osa demander à Armand De Decker, président du Sénat belge, d'intervenir discrètement auprès de son collègue Poncelet, le président du Sénat français.

Aveuglé par son belgicisme congénital, le bel Armand en fut évidemment pour ses frais, car sa démarche échoua pitoyablement. Ceux qui croyaient que le sémillant (mais léger) De Decker était un homme bien élevé, se sont trompés.

Il aurait dû savoir qu'on ne donne pas de conseils à un grand notable de la V^e République qui demeure malgré tout un État Souverain, alors que la Belgique est un sujet de quolibets à l'étranger, et cela depuis belle lurette. Décidément, notre diplomatie suit les traces de notre armée : en avant toute vers le ridicule ! "

Marc DE MI DDELEER

M. Louis Michel, ministre des Affaires étrangères de Belgique et grand voyageur devant l'éternel, se rendra en Irak au mois de mai.

Il a déclaré au soir du week-end pascal : " La Belgique peut donner quelques idées sur le meilleur moyen d'éviter qu'un processus démocratique aboutisse à l'exclusion d'une minorité (ndlr : comme, par exemple, à Fouron ou dans la périphérie bruxelloise !). La Belgique pourrait mettre à disposition une équipe d'institutionnalistes de première force " .

A moins que ces messieurs ne restent en Belgique, contraints par un surcroît de travail.

Wallonie-France

Éditée sous le parrainage de MM. Pierre BERTRAND, Sénateur honoraire ; Robert COLLIGNON, Bourgmestre d'Amay et Président du Parlement wallon ; Philippe DETROZ, professeur ; Jacques DUPONT, Président de Wallonie Libre ; Denis GRIESMAR ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Dr Jean-Pierre LEVECO, ancien Député ; André PATRIS, Directeur honoraire de la Maison de la Francité ; Roger PINON, Professeur d'Ecole normale e.r. ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois.

Avec la collaboration de Mmes Geneviève DAVOISE, Edwine FASTREZ et Monique WESMAEL ; MM. Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, CHANTECLER, Boris COUNE, Jacques DEHAES, Marc DE MIDDELEER, Paul DURIEUX, Joël GOFFIN, Patrick HEUSCHEN, Daniel JOZIC, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, OCULUS, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Jacques ROGISSART, Eric SMETS, Marc SUTTOR.

Collectif directeur : Mme M. WESMAEL et MM. J. BONNIVERT, J.-Y. CHARLIER, B. COUNE, M. DE MIDDELEER, J. DUPONT, A. LAURANT, J. LIÉNARD, P.-R. MÉLON, P. MÉLOT, A. PATRIS, J. ROGISSART, M. SUTTOR.

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. + fax : 04 253 26 47.
Secrétaire de rédaction : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. 085 51 25 52.
Secrétaire de rédaction adjoint : Boris COUNE, 88, rue de Limoges, 4130 Tilff - Tél. 04 388 27 00.
Composition et mise en page : Monique WESMAEL - Tél. + fax : 04 253 26 47
Trésorier : Jacques BONNIVERT, 14, rue des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.
Secrétaire et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges s/ Meuse -
 Tél. + fax : 04 275 36 20, GSM : 04 77 29 63 24.

Correspondants

Brabant wallon :

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 6, Clos du Cheval Godet, 1340 Ottignies - GSM : 0479 87 90 64.

Hainaut :

Charleroi : Etienne HUELLE, 19, rue François Givron, 6210 Frasnes-lez-Gosselies - Tél. : 071 85 43 89

Mons : Jean-Pierre LEVECO, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons - Tél. : 065 35 56 32.

Tournai-Mouscron : Olivier DUBRAY, 46, boulevard de l'Est, 7800 Ath - Tél. : 068 28 668.

Liège :

Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. : 085 51 25 52.

Ourthe et Meuse : Paul DURIEUX, 8, rue du Gravier, 4051 Vaux-s/Chèvremont - Tél. : 04 263 69 17.

Verviers : Hermès HEINEN, 55, avenue F. Desonay, 4801 Stembert - Tél. : 087 22 06 40.

Namur :

Éric MERTENS, 81, route de Hesbaye, 5310 Eghezée - Tél. : 081 81 23 45, fax : 081 81 24 72.

Sud-Luxembourg :

Jeanine THYS, 31, rue L. Colleaux, 6762 Saint-Mard - Tél. : 063 57 71 58.

Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles - Tél. : 02 770 90 60.

France métropolitaine :

Claude JADOUL, 6, square Patenne, 75020 Paris - Tél. + fax : 00 33 143 71 61 09 - Courriel : c.jadoul@wanadoo.fr

Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac - Tél. : 04 75 39 99 32.

ABONNEMENT :

Simple :

Belgique : 15 E

France : 17,50 E

Soutien :

Belgique : 20 E

France : 22,50 E

Étudiant, chômeur :

Belgique : 8 E

France : 10,50 E

À verser au compte 068 - 2271983 - 76 de Wallonie-France à 4130 Tilff.
 Pour la France : Wallonie-France, Crédit mutuel Nord à Sedan, Banque 15629, guichet 08857, n° cpte 00032038240, en précisant bien votre nom et votre adresse ou par mandat-poste libellé en € adressé au trésorier.